



ACCUEIL ET ORIENTATION DES VICTIMES

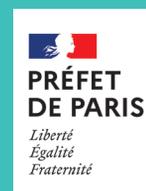
Guide pratique 2022

Comment orienter la victime ?

Quels conseils lui donner ?

Coordonnées des structures parisiennes

Coordonnées des structures de
proximité par arrondissement



Ce guide a été conçu pour les professionnels d'accueil, d'orientation et de prise en charge des victimes à Paris.

Il est consultable dans les lieux d'accueil des services publics de la ville de Paris ainsi que sur les sites Intranet des signataires du schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales, signé en mai 2016.

Comment orienter une victime ? Quels conseils lui donner ?

5

LES ATTEINTES AUX PERSONNES

P 7

- Les différents types d'atteintes aux personnes
 - Violences conjugales
 - Viols et agressions sexuelles
 - Violences volontaires, comprenant les atteintes physiques et psychiques
 - Injures et menaces
 - Violences sur mineurs
 - Violences intrafamiliales
 - Discriminations

LES ATTEINTES AUX BIENS

P 11

- Les différents types d'atteintes aux biens
 - Vols et extorsions de fonds
 - Cambriolages
 - Dégradations
 - Abus de confiance et escroqueries

Coordonnées des structures parisiennes

15

STRUCTURES PARISIENNES PAR TYPE DE VICTIMES

P 17

- Toute victime
- Femmes victimes de violences
- Mineurs victimes
- Personnes âgées victimes
- Victimes de discriminations
- Victimes d'agressions en raison de leur identité sexuelle ou de genre
- Victimes de mouvements à caractère sectaire
- Victimes d'attentats terroristes ou d'accidents collectifs

PAR TYPE DE DÉMARCHES

P 24

- Déposer plainte
- Bénéficier d'un examen médico-légal
- Bénéficier d'un accompagnement social et/ou psychologique
- Bénéficier d'une information et/ou d'un conseil juridique gratuit
- Demander une aide juridictionnelle
- Demander une indemnisation de son préjudice
- Connaître les suites d'une procédure judiciaire
- Demander un logement

Coordonnées des structures de proximité par arrondissement

31

- | | | | | | |
|---------------------------------|-------|----------------------------------|-------|----------------------------------|-------|
| ▪ Centre | p. 32 | ▪ 10 ^e arrondissement | p. 42 | ▪ 15 ^e arrondissement | p. 52 |
| ▪ 5 ^e arrondissement | p. 34 | ▪ 11 ^e arrondissement | p. 44 | ▪ 16 ^e arrondissement | p. 54 |
| ▪ 6 ^e arrondissement | p. 35 | ▪ 12 ^e arrondissement | p. 46 | ▪ 17 ^e arrondissement | p. 56 |
| ▪ 7 ^e arrondissement | p. 36 | ▪ 13 ^e arrondissement | p. 48 | ▪ 18 ^e arrondissement | p. 58 |
| ▪ 8 ^e arrondissement | p. 38 | ▪ 14 ^e arrondissement | p. 50 | ▪ 19 ^e arrondissement | p. 60 |
| ▪ 9 ^e arrondissement | p. 40 | | | ▪ 20 ^e arrondissement | p. 62 |

**Comment orienter la victime ?
Quels conseils lui donner ?**

LES ATTEINTES AUX PERSONNES

Les atteintes aux personnes regroupent de multiples situations. Elles peuvent désigner une agression physique mais aussi des agressions verbales et psychologiques, notamment les atteintes à l'intégrité psychique de la personne.

Les agressions psychologiques sont prises en compte par le système judiciaire français qui prévoit la possibilité d'évaluer le retentissement psychologique d'un comportement agressif sur une victime.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTEINTES AUX PERSONNES

Violences conjugales

Dans le cadre d'une relation de couple (mariage, concubinage, PACS ou vie maritale) ou d'une ex- relation de couple (ex-conjoints, ex-concubins, ex- pacsés), la violence conjugale est considérée **comme un processus au cours duquel un partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents et destructeurs.**

On distingue le **conflit** de la **violence** par le fait que l'un des deux protagonistes établit une emprise sur l'autre.

Les différentes formes de violences :

- violences verbales et psychologiques comme les insultes, les menaces, les scènes de jalousie, le contrôle des activités, l'humiliation, le harcèlement moral, la contrainte au mariage, etc ;
 - violence économique et administrative: contrôle des dépenses, confiscation des ressources, vol, destruction des papiers d'identité, etc ;
 - violence sociale et familiale : isolement du conjoint, repli social, rupture avec l'entourage et la famille, etc ;
 - violences physiques et sexuelles : coups, gifles, blessures, agressions, viols, sévices corporels ;
- Dans la majeure partie des cas, ces différentes formes de violences sont associées.

Viols et agressions sexuelles

Le viol se définit comme tout acte de pénétration sexuelle commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise.

L'agression sexuelle est définie comme " toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise".

Le viol, y compris le viol conjugal, est un crime. Les autres agressions sexuelles sans pénétration constituent des délits. Il existe aussi d'autres infractions de nature sexuelle comme le harcèlement sexuel, l'exhibition sexuelle, la captation ou la diffusion d'images pornographiques de mineurs, etc.

Violences volontaires

Les violences volontaires sont constituées par des atteintes physiques (coups) ou psychiques (agressions verbales) à l'intégrité de la personne.

Les peines sont aggravées pour les auteurs lorsque les faits sont commis sur une personne considérée comme vulnérable en raison de son âge (moins de 15 ans ou personne âgée), d'un handicap, d'un état de grossesse, ou bien encore si la victime a des liens familiaux avec l'auteur de l'agression (ascendant, conjoint ou ex-conjoint lié par un mariage, un PACS, un concubinage ou une vie maritale).

Injures et menaces

Injure: expression outrageante, terme de mépris ou invective ne renfermant l'imputation d'aucun fait précis. Une injure peut être notamment raciste, sexiste, homophobe ou négationniste.

Menace: intimidation ou pression ayant pour objet une atteinte aux personnes ou aux biens. Cette intimidation est souvent verbale mais peut aussi être matérialisée par un écrit, une image ou tout autre support de communication.

Le devoir de signalement

Outre l'obligation de signalement pour les fonctionnaires au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, tout citoyen est dans l'obligation de signaler :

- Tout crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets ;
- Tout crime dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes (art. 434-1 du code pénal) ;
- Tout auteur susceptible de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés (art. 434-1 du code pénal) ;
- Tout cas de privation, de mauvais traitements ou d'agressions ou atteintes sexuelles infligées à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychologique ou d'un état de grossesse (art. 434-3 du code pénal).

Le Téléphone Grave Danger (TGD)

Mis en place à Paris en 2012, ce dispositif vise à renforcer la protection des victimes de violences conjugales ou de viol, en très grave danger et demeurant à Paris. Ce dispositif d'alerte permet de déclencher rapidement l'intervention des services de police en cas de danger imminent. La remise du téléphone portable s'effectue par la procureure de la République de Paris. Pour plus d'information, contacter le CIDFF (*cf. coordonnées des structures parisiennes page 18*).

Violences sur mineurs

Un mineur victime de violences est un mineur en danger. Il doit faire l'objet d'une information préoccupante lorsque les titulaires de l'autorité parentale ne sont pas en mesure de le protéger. Les violences dont le mineur peut être victime sont de nature variée, elles peuvent être commises par un membre de la famille comme par une personne extérieure à la cellule familiale. Dans certaines situations, il peut même s'agir de violences commises par un mineur sur un autre mineur.

Les violences sont les maltraitances physiques mais aussi morales et psychologiques, lorsque les comportements de l'adulte ont pour effet :

- faire subir humiliations, moqueries, brimades ;
- créer autour de lui une ambiance de peur ;
- se rendre coupable envers lui d'atteintes sexuelles ;
- l'exposer aux violences : le mineur subit ces violences de façon indirecte avec des répercussions psycho-traumatiques.

Au regard de la vulnérabilité du mineur, la connaissance ou la suspicion de violences commises à son égard doit être signalée (selon leur gravité) à la Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes (CRIP) ou à la procureure de la République de Paris.

Violences intrafamiliales

Il s'agit des **violences commises sur le conjoint/la conjointe ou sur le concubin/la concubine** (se reporter à la rubrique «les violences conjugales», **sur les enfants mineurs** (se reporter à la rubrique «mineurs victimes») **ou majeurs, ou bien encore sur les ascendants.**

Discriminations

La discrimination est un **traitement moins favorable subi par une personne à la différence d'une autre qui aurait été placée dans une situation comparable**, en raison de critères identifiés par la loi : origine, sexe, situation de famille, apparence physique, vulnérabilité particulière résultant de leur situation économique apparente ou connue de son auteur, patronyme, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales et appartenance ou non- appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou religion.

Les discriminations sont punies par la loi (art. 225-1 du code pénal) dès lors qu'elles consistent à refuser la fourniture d'un bien ou d'un service, à entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque, à refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne (art. 225-2 du code pénal).

La victime de discrimination pourra prendre contact avec une des permanences du Défenseur des Droits organisées dans les Points d'Accès aux Droits (PAD) ou dans les Maisons de Justice et du Droit (MJD).

La Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP)

Issue de la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes, la MAP permet l'exercice du droit de visite du parent non gardien dans un contexte de violences conjugales, sans qu'il y ait de contact entre les deux parents et dans un cadre sécurisé pour l'enfant. Sur décision du Juge aux Affaires Familiales (JAF), cette mesure mise en place à Paris à l'automne 2018 vise à protéger, à la fois les enfants co-victimes de violences et le parent victime de ces violences.

Le protocole de prise en charge des mineurs suite à un homicide conjugal

En cas d'homicide conjugal ou d'une tentative d'homicide conjugal en présence des enfants, ceux-ci font l'objet d'une prise en charge médico-sociale spécifique. Ils sont hospitalisés dans le service pédiatrique de l'hôpital Trousseau et bénéficient d'une prise en charge globale de leurs blessures physiques et psychologiques (analyse du retentissement psychologique des faits, prévention des troubles psychodramatiques etc.). Ils sont aussi confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance pour une évaluation.

QUELS CONSEILS DONNER À LA VICTIME ? COMMENT L'ORIENTER ?

Comme pour toute infraction, il est préférable de **réunir toutes les preuves et témoignages utiles** pour étayer la procédure judiciaire.

Il est très important d'avertir la victime de son intérêt à **conserver des preuves de l'agression**. Il est notamment très utile de conserver, en l'état, les habits, tissus et toute autre chose qui auraient été en contact avec l'agresseur. Le cas échéant, ils pourront faire l'objet d'une recherche d'ADN. De même, les messages, mails, photographies peuvent aussi corroborer les déclarations.

Par ailleurs, les justificatifs des frais médicaux restés à la charge de la victime constituent des éléments de preuve des dommages corporels subis. Ces éléments pourront être versés au dossier.

S'il existe des témoins de l'agression, il convient de noter leurs identités complètes et coordonnées.

Comment orienter la victime ?

DÉPOSER PLAINTE

Si la personne est victime d'une agression physique, de violence conjugale, d'une agression sexuelle ou de toute autre atteinte sur sa personne, **vous devez l'inviter à déposer plainte, dans les plus brefs délais** :

- en se rendant au commissariat le plus proche, ce qui est la solution à privilégier car elle permet une prise en compte rapide de la plainte ;
- ou en adressant un courrier à la procureure de la République de Paris (cf. modèle de courrier page 24).

Pour les personnes victimes des infractions les plus graves (viol, vol ou extorsion avec arme, tortures ou actes de barbarie), **vous devez les inviter à se rendre dans le district de police judiciaire compétent de l'arrondissement** où l'infraction a eu lieu.
(cf. structures de proximité par arrondissement page 31)

Le cas spécifique d'un mineur victime de violences

Lorsque, vous avez connaissance d'une situation dans laquelle un mineur est victime de violences ou susceptible de l'être : **vous devez vous assurer que les parents ne sont pas eux-mêmes en lien avec l'infraction** subie par le mineur avant de les orienter vers :

- la brigade de protection des mineurs ou le commissariat le plus proche.
- le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (119) et y faire un signalement. Service ouvert 7 jours/7 - 24H/24 ;
- le service social de l'arrondissement.

Dans le cas où le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas contacter lui-même l'un de ces services, vous devez en informer votre chef de service pour qu'il appelle à sa place le 119.

En cas de doute sur l'existence d'un conflit d'intérêt entre le mineur et les titulaires de l'autorité parentale, la Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) doit être saisie afin qu'un adulte mandaté accompagne l'enfant au commissariat dans les plus brefs délais.

La plainte de l'enfant ne peut être refusée.

Si le conflit d'intérêt perdure et que le mineur doit se porter partie civile, la nomination d'un administrateur ad hoc devra être envisagée dans les plus brefs délais.

Bénéficier d'un accompagnement social, psychologique ou juridique

Vous pouvez **inviter la victime à prendre contact** :

- **Avec un assistant du service social** de proximité (cf. structures de proximité par arrondissement page 31) ;
- **Avec un médecin** ou avec l'association **Paris Aide aux Victimes (PAV)** pour une prise en charge psycho-traumatique. Le soutien psychologique est essentiel, tant pour la victime que pour l'entourage proche ;
- **Avec une Maison de Justice et du Droit (MJD), un Point d'Accès au Droit (PAD), le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV), «avocat au service des victimes» du Tribunal Judiciaire de Paris, ou toute autre association d'aide aux victimes** généraliste ou spécialisée qui pourra informer la victime sur ses droits, l'aider dans l'accomplissement de ses démarches ou l'orienter vers une structure répondant à ses attentes (cf. coordonnées des structures parisiennes page 15) ;

- **Avec la plateforme du Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud** (cf. coordonnées des structures parisiennes page 15).

- **Avec les trois Maisons des femmes de l'AP-HP :**

- . **Hôpital Bichat - Claude Bernard**
46, rue Henri-Huchard - 75018 Paris
Tél. : 01 40 25 82 29
E-mail : maisondesfemmes.bichat@aphp.fr

- . **Hôpital Pitié Sapêtrière**
47-83, bd de l'Hôpital - 75013 Paris
Tél. : 01 42 17 76 97
E-mail : maisondesfemmes.pitiesalpetriere@aphp.fr

- . **Hôtel-Dieu**
1, parvis de Notre-Dame - Pl. Jean-Paul II - 75004 Paris
Tél. : 01 42 34 82 00
E-mail : maisondesfemmes.hoteldieu@aphp.fr

- **Avec un avocat** : Les avocats de l'antenne des mineurs assurent des consultations juridiques gratuites du lundi au vendredi de 14h à 17h au sein du Tribunal Judiciaire de Paris.

Pour ce qui est des violences conjugales, des brochures spécifiques sont mises gratuitement à la disposition des victimes :

- . AGIR contre les violences conjugales ;
- . AGIR face aux viols et agressions sexuelles ;
- . AGIR face aux harcèlements sexistes et sexuels au travail ;
- . Femmes d'ici et d'ailleurs.

Elles recensent de nombreuses adresses utiles.
Se renseigner auprès de la mairie d'arrondissement.

Faire constater ses blessures

Que la victime apparaisse blessée ou non, **vous pouvez également lui préciser que suite à son dépôt de plainte, la police devra la diriger vers l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) de l'Hôtel Dieu** afin d'être examinée par un médecin légiste pour constater les éventuelles lésions résultant de l'infraction.

Lors de **violences sur mineurs**, suite à un dépôt de plainte, le mineur sera également adressé pour un examen par un médecin légiste au sein de **l'Unité Médico-Judiciaire Pédiatrique Parisienne (UMJPED) de l'Hôtel Dieu**.

La consultation auprès du médecin de l'UMJ a pour but de constater les blessures physiques et leur retentissement psychologique. Il précisera la durée de l'incapacité totale de travail au sens du terme (ITT, voir encadré). Ce constat sera ensuite utilisé dans une procédure judiciaire comme élément de preuve. Après le passage à UMJ, le rapport du médecin légiste est transmis aux services de police en charge de l'enquête.

Les autres certificats établis par un médecin de ville ou autres services hospitaliers pourront venir étayer la procédure. Ces certificats seront à conserver en lieu sûr. Ils devront obligatoirement être complétés par un certificat de l'UMJ.

L'examen médico-légal ne peut se faire que sur réquisition judiciaire des services de police.

Si nécessaire, le parquet peut également demander sur réquisition judiciaire adressée à l'UMJ que le retentissement psychologique résultant d'une infraction soit évalué par un médecin psychiatre. Cette évaluation nécessitera parfois un délai entre les faits et sa réalisation afin de pouvoir au mieux caractériser le retentissement et les « blessures psychologiques » résultant de l'agression. Cette évaluation ne doit pas retarder le début de la prise en charge et des soins sur le plan psychologique.

Une permanence d'associations est mise en place à l'Unité Médico-Judiciaire de l'Hôtel Dieu afin d'accueillir au mieux les victimes de violences conjugales et de leur délivrer information, orientation, mise à l'abri et soutien. (cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Toutes les victimes peuvent se rendre aux permanences associatives même sans dépôt de plainte.

►► A SAVOIR

ITT: incapacité totale de travail au sens pénal

La durée de l'ITT, établie par un médecin, aide à qualifier l'infraction. Il ne s'agit en aucun cas d'un arrêt de travail. C'est au médecin généraliste de rédiger si nécessaire un arrêt de travail.

LES ATTEINTES AUX BIENS

Les atteintes aux biens rassemblent toutes les formes de dommages matériels constitués soit par l'appropriation frauduleuse soit par la dégradation volontaire d'un bien appartenant à autrui.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTEINTES AUX BIENS

Vols et extorsions de fonds

Définition du vol:

Le vol est défini comme la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui. Le bien volé doit avoir été pris contre la volonté de celui à qui il appartient.

Il existe plusieurs types de vols:

- le vol simple, sans violence ni menace;
- le vol avec violence ou menace (ex: vol à l'arraché, vol à main armée);
- le vol par ruse ou à la fausse qualité (vol au domicile, par une personne qui se présente sous une fausse identité ou un faux métier (policier, plombier, électricien) pour tromper sa victime.

Définition de l'extorsion:

L'extorsion est le fait pour une personne d'obtenir, ou de tenter d'obtenir, par des violences, menaces de violences ou contraintes, une signature, un engagement, une renonciation, la révélation d'un secret ou la remise de fond, de valeurs ou d'un bien quelconque.

Le racket, dont certains enfants font l'objet, correspond à un délit d'extorsion de fond (art. 312-1 du code pénal).

Cambriolages

Définition:

Le **cambriolage** est un vol commis dans un local d'habitation ou dans un lieu destiné ou utilisé à l'entrepôt de fonds, valeurs, marchandises ou matériels, en pénétrant dans les lieux par ruse, effraction ou escalade.

QUELS CONSEILS DONNER À LA VICTIME?

Ne rien déplacer avant d'avoir contacté son assureur.

En contactant son assureur, la victime pourra déterminer si elle bénéficie de la garantie assistance pour faire effectuer les réparations urgentes (remplacement de serrures, portes ou de vitres).

Pour les sinistres importants, il est conseillé de **se faire aider par un expert** dont les honoraires peuvent être pris en charge par l'assurance de la victime si elle bénéficie d'une garantie « honoraires d'expert ».

Pour bénéficier du remboursement du (ou des) bien(s) détruit(s) ou détérioré(s) ou des frais de remise en état, **inviter la victime à conserver tout document utile** (factures, rapports d'expertise, photos des biens volés ou détériorés, etc.).

Conserver les objets endommagés en l'état (serrures forcées, etc. Ceux-ci constitueront des preuves.

Comment orienter la victime ?

Si la personne est victime de vol, vous devez l'inviter :

- à se rendre au commissariat de police dans les meilleurs délais pour y porter plainte. Un récépissé lui sera remis ;

- à déclarer le vol à son assureur (si la victime est assurée pour le type de vol subi) et à envoyer à son assureur le récépissé de déclaration de vol, remis par la police, par pli recommandé dans le délai requis par l'assurance ;

En cas de vol de chéquier ou de carte de crédit, vous pouvez conseiller à la personne de faire opposition auprès de sa banque.

Si la personne est victime d'un vol à main armée (avec arme à feu) ou d'un vol à la fausse qualité (vol au domicile, par une personne qui se présente sous une fausse identité pour tromper sa victime), **vous devez l'inviter :**

- à se rendre au commissariat du lieu des faits. Le cas échéant, le commissariat se dessaisira au profit du district de police judiciaire compétent de l'arrondissement où l'infraction a eu lieu ;
(cf. structures de proximité par arrondissement page 31).

Si la personne est victime d'un cambriolage, vous devez l'inviter :

- à déposer plainte dans les meilleurs délais au commissariat de police. Un récépissé devra lui être remis ;

- à déclarer le sinistre à son assureur dans les 2 jours ;

- à remettre à son assureur un estimatif des pertes. Cet état doit être chiffré et accompagné de justificatifs (factures, bons de garantie, photos, expertise préalable pour les objets de valeur) ;

Si la victime n'est pas assurée, elle pourra, si elle en fait la demande et sous certaines conditions (ressources et notion de situation matérielle grave), bénéficier d'une indemnisation par la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI). (cf. page 27).

Dégradations

Définition :

Il s'agit de détériorations volontaires d'un bien appartenant à autrui. (destruction, dégradation, vandalisme)

Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins sans autorisation préalable sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est considéré comme une détérioration.

Quels conseils donner à la victime ?

Ne rien déplacer avant d'avoir contacté son assureur.

En contactant son assureur, la victime pourra déterminer si elle bénéficie de la garantie assistance pour faire effectuer les réparations urgentes (remplacement de portes ou de vitres, par exemple).

Comment orienter la victime ?

Dans l'hypothèse où la dégradation est importante, **inviter la victime à déposer plainte dans le commissariat le plus proche.**

Abus de confiance et escroqueries

Définition de l'abus de confiance :

C'est un délit sanctionnant le fait pour une personne, de détourner au préjudice d'autrui un bien quelconque (somme d'argent, bien mobilier etc.) qui lui a été remis alors qu'elle devait ou bien le restituer ou bien en faire un usage déterminé.

A la différence du vol, le bien détourné a été remis volontairement par la victime, mais c'est l'usage qui en fait qui n'est pas conforme à la volonté exprimée par celle-ci.

Ce délit est prévu à l'article 314-1 du code pénal.

Définition de l'escroquerie :

L'escroquerie est le fait de tromper une personne physique ou morale pour que cette personne vous remette de l'argent ou un bien quelconque. Elle s'exerce par des manoeuvres frauduleuses.

Pour cela, l'escroc peut mentir sur son nom ou sa profession. Il peut faussement prétendre être membre d'une association d'aide et se faire remettre, à ce titre, de l'argent ou tout autre bien. Il peut aussi prétendre avoir des pouvoirs divinatoires.

Comment orienter la victime ?

En cas d'abus de confiance et d'escroquerie, la victime devra rassembler le maximum de justificatifs de son préjudice, **à fournir lors de son dépôt de plainte au commissariat.**

Coordonnées des structures parisiennes

STRUCTURES PARISIENNES PAR TYPE DE VICTIMES

POUR TOUTE VICTIME

Pour toute information, 7j/7j de 9h00 à 21h00 : contacter le «116 006»

E-mail : victimes@france-victimes.fr

Paris Aide aux Victimes (PAV) Antenne Sud

12, rue Charles Fourier - 75013 Paris - Tél. : 01 87 04 21 36
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (uniquement sur rendez-vous)

Paris Aide aux Victimes (PAV) Antenne Nord

22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris - Tél. : 01 53 06 83 50
du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 (uniquement sur rendez-vous)

Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire de Paris (BAV)

Informations et accompagnement par « Paris Aide aux Victimes »

Accueil au Tribunal Judiciaire de Paris

Rdc du socle, Parvis du Tribunal - 75017 Paris

Tél. : 01 44 32 77 08 / 01 44 32 93 75

E-mail : bav-tj-paris@justice.fr

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Permanences gratuites du Barreau de Paris

en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

« Avocat au service des victimes »

Rdc du socle, Parvis du Tribunal - 75017 Paris

Tél. 01 44 32 49 01

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 sans rendez-vous

Centre de Psychotraumatisme Paris Centre et Sud

Plateforme téléphonique du CRP-Hôtel-Dieu

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Tél. : 01 42 34 78 78

E-mail : crp.htd@aphp.fr

Institut de victimologie

Unité de soins spécialisée dans le traitement médico-psychologique des victimes d'agressions, de viols, d'accidents, de catastrophes, d'attentats et plus généralement de troubles post-traumatique.

2, avenue Richerand - 75010 Paris - Tél. : 01 43 80 44 40

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous

Site : www.institutdevictimologie.fr

Violences Femmes Info « 03919 »

Fédération Nationale Solidarité Femmes

Pour les victimes / témoins et les professionnels
Du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00
Samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 18h00
Appel gratuit y compris depuis un téléphone portable
Site : www.solidaritefemmes.org

Viols femmes information: 0800 05 95 95

Collectif féministe contre le viol

Du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00 - gratuit
Site : www.cfcv.asso.fr
E-mail : collectiffeministe.contreleviol@orange.fr
Groupes de paroles pour femmes victimes de viol

Plateforme de signalements des violences sexuelles et sexistes

Site : www.service-public.fr
Rubrique: Services en ligne > Signaler une violence sexuelle ou sexiste

Site d'informations et d'orientations pour les victimes de violences conjugales - Association Droit d'Urgences

- Fiches d'informations pratiques
- «*J'ai besoin d'aide*» pour trouver les coordonnées de professionnels de proximité (médecins, commissariats, travailleurs sociaux, etc)
Site : www.droitdirect.fr

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris
Tél. : 01 83 64 72 01
Site : <https://paris.cidff.info/>
Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30
Le vendredi matin de 9h30 à 13h00
Sur rendez-vous
Écoute, information et orientation. Le CIDFF organise des permanences dans différents arrondissements
(cf. structures de proximité par arrondissement page 31)

Permanences dans les Maisons de Justice et du Droit (MJD)

(cf. adresses page 26)
- 10^e arrondissement : mercredi de 9h30 à 12h30
- 15^e arrondissement : lundi de 14h00 à 17h00
- 17^e arrondissement : lundi de 14h00 à 17h00
Sur rendez-vous

Permanences aux Points d'Accès au Droit (PAD)

(cf. adresses page 26)
- 13^e arrondissement : 2^e et 4^e lundi du mois de 14h00 à 17h00
- 19^e arrondissement : jeudi de 9h30 à 12h30
- 20^e arrondissement : Vendredi de 9h30 à 12h30
Sur rendez-vous

Point d'Accès au Droit du 20^e arrondissement

18-20, rue Ramus - 75020 Paris - Tél. : 01 53 27 37 40
Accueil renforcé pour les victimes de violences conjugales

Femmes Solidaires

Maison des Ensembles
3-5, rue d'Aligre - 75012 Paris
Tél. : 01 40 01 90 90
E-mail : femmes.solidaires@wanadoo.fr
Du mardi au vendredi de 10h00 à 17h00
Accueil, écoute et orientation (accueil sur rendez-vous jeudi et vendredi)

Association ESPEREM

Tél. : 01 43 13 13 53
Permanences sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 8h30 à 20h00

Avocats Femmes et Violences (AFV)

Tél. : 0 820 20 34 28
Site : www.afv-asso.fr
Permanences téléphoniques d'avocat(e)s les lundis, mardis et jeudis de 15h00 à 19h00

Permanences d'associations de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) Hôtel Dieu

1, place du Parvis Notre-Dame - 75004 Paris
Tél. : 01 42 34 87 84
E-mail : asso.umj@htd.aphp.fr
Accueil du lundi au vendredi sans rendez-vous, par les associations spécialisées
- Paris Aide aux Victimes (PAV)
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF de Paris)
- Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)
- Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)
- ESPEREM

Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire de Paris (BAV)

Tribunal Judiciaire de Paris
Rdc du socle - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris
Tél. : 01 44 32 51 51
E-mail : bav-tj-paris@justice.fr

Permanences des avocats du bus solidarité dédiée aux femmes victimes de violences,

Un mercredi sur deux, de 12h00 à 15h00
devant le 7, rue des Maraichers - 75020 Paris
Renseignements et rendez-vous possible sur :
barreausolidarite@avocatparis.org

Permanences d'avocats du barreau de Paris

Tribunal judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris
Tél. : 01 44 32 47 70
Rdc face à l'accueil directionel
Mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

Maison des femmes de Paris

163 rue de Charenton - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 41 13 / 07 58 02 81 31 (via message)
E-mail : maisondesfemmesdeparis@orange.fr
Accueil sans rendez-vous les mardis, jeudis, vendredis de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30
Les mardis et mercredis de 9h30 à 17h00 : accueil dédié aux femmes et mineures victimes et groupes de parole
Tél. : 06 73 72 43 84
E-mail : mdfdeparis.actionviolences@gmail.com

Libre terres des femmes (LTDF)

11, bd Mac Donald - 75019 Paris
Tél. : 06 26 66 95 70 / 01 40 35 36 67
Site : www.ltdf.fr
E-mail : ltdf@orange.fr
Permanences pour les femmes victimes de violences
Lundi de 14h00 à 18h00, mercredi 9h00 à 13h00 et jeudi de 14h00 à 20h00

Help Femmes

17, rue Mendelssohn - 75020 Paris
Tél. : 06 76 38 53 19 aux heures d'ouverture lundi, mercredi, vendredi de 19h00 à 22h00 ; samedi de 14h00 à 18h00
Accueil pour femmes victimes de violences conjugales

Le Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris - Tél. : 01 42 60 93 20
9, villa d'Este - 75013 Paris - Tél. : 01 45 84 28 25
2, rue Hittorf - 75010 Paris - Tél. : 01 42 45 67 35
E-mail : mfpf75@wanadoo.fr
Site : www.paris.planning-familial.org

Halte Aide Femmes Battues - Espace Solidarité

17, rue Mendelssohn - 75020 Paris
Tél. : 01 43 48 18 67
E-mail : espace.solidarite@hafb-asso.com
Lundi de 10h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30
Mardi et mercredi de 14h00 à 18h30
Vendredi de 14h00 à 18h00
Lundi de 13h00 à 17h30, mardi et mercredi de 13h00 à 17h30 et Vendredi de 13h00 à 17h30
Jeudi uniquement sur rendez-vous

Association Elle's Imagine'nt

8, rue Poirier de Narçay - 75014 Paris
Tél. : 06 61 89 47 90
(uniquement pour les femmes qui ne disposent pas d'une messagerie)
E-mail : accueil@ellesimagent.fr
Site : www.ellesimagent.fr
Permanences d'accueil sans rendez-vous (se renseigner par E-mail).
Permanences d'accueil sur rendez-vous :
Vendredi de 13h30 à 17h30 et samedi de 10h00 à 13h00
Permanences téléphoniques :
Mardi de 11h00 à 14h00 et jeudi de 13h00 à 16h00
Accueil et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans leurs procédures juridiques, sociales et psychologiques.

Jeunes femmes victimes de violences

Accueil de jour POW'HER

Association FIT, une femme un toit :
79 bis, avenue Gallieni - 93170 Bagnolet
Tél. : 01 71 29 50 02
E-mail : lao@association.fit.org
Accueil des 15-25 ans victimes de violences sexistes et sexuelles

En Avant toutes :

Tchat d'écoute 7j/7,
Du lundi au samedi de 10h00 à 21h00 :
commentonsaime.fr/j-ai-besoin-d-aide/le-tchat/
Service insertion jeunes : survie des jeunes majeures et prostitution occasionnelle :
Tél. : 01 48 24 04 14
E-mail : sij@anrs.asso.fr

Agressions sexuelles et viols

Viols femmes informations

Tél. : 08 00 05 95 95
Du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00

Institut de victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Site : www.cpiv.org

Femmes en situation irrégulière victimes de violences

Le statut de victime prévaut sur la situation administrative de ces femmes.

Permanences femmes – CIMADE

Tél. : 01 40 08 05 34 / 06 77 82 79 09
Prise de rendez-vous par téléphone uniquement le mercredi
Accueil des femmes étrangères victimes de violences dans le cadre de l'obtention d'un titre de séjour.

Femmes de la Terre

2, rue de la Solidarité - 75019 Paris
Tél. : 01 48 06 03 34
E-mail : contact@femmesdelaterre.org
Permanence juridique sur rendez-vous. Permanence téléphonique le lundi de 13h00 à 17h00
Site : www.femmesdelaterre.org

RAJFIRE – Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées

163, rue de Charenton - 75012 Paris
Tél. : 01 44 75 51 27
E-mail : rajfire.asso@gmail.com
Sans rendez-vous le mardi de 16h30 à 20h00, à la Maison des femmes de Paris

Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie (LFID)

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Tél. : 01 40 24 17 90
E-mail : liguefemmesiraniennes.lfid@gmail.com

ACORT - Groupe femmes de Turquie

2 bis, rue Bouchardon - 75010 Paris
Tél. : 01 42 01 12 60
E-mail : femmes@acort.org
Site : www.acort.org

Féministe, anticapitaliste, et tiers mondiste (FASTI)

Tél. : 01 58 53 58 53
Site : www.fasti.org
Standard tous les matins de 9h00 à 13h00
Permanences juridiques et administratives : mardi et jeudi de 14h00 à 17h00 sans rendez-vous.

Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM)

2, rue Jules Cloquet - 75018 Paris
Tél. : 01 55 56 62 62 / 69
Permanence sociale sur rendez-vous : lundi de 14h00 à 17h30

Association Juris Secours

5, Impasse Onfroy - 75013 Paris
Tél. : 01 49 51 27 88
E-mail : contact@jurissecours.org
Permanence le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Hébergement des femmes victimes de violences

Le Phare - Association ESPEREM

Centre d'hébergement - Adresse confidentielle
Tél. : 01 45 85 12 24
Mise à l'abri de femmes victimes violences (seule ou avec enfant) 24h/24, 365 jours par an, sur demande des professionnels.

Centre Suzanne Kepes

Tél. : 01 58 01 09 45 ou Fax: 01 45 78 65 77
Centre d'hébergement, lieu d'accueil, écoute et conseil (Femmes seules ou avec enfant)

FIT, une femme, un toit

CHRS Les Univers'elles
Tél. : 01 44 54 87 90
Site : www.associationfit.org
Hébergement de jeunes femmes seules de 18 à 25 ans

CHU POW'HER

Tél. : 01 71 29 50 02
Mise en sécurité jeunes femmes seules de 18 à 15 ans

Foyer Louise Labé

Tél. : 01 43 48 20 40
Hébergement pour les femmes victimes de violences (Femmes seule ou avec enfant)

Mutilations sexuelles

Groupe des Femmes pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS)

14, Passage des Soupirs - 75020 Paris.
Tél. : 01 43 48 10 87 ou Fax: 01 43 48 00 73
E-mail : contact@federatongams.org
Site : www.federatongams.org
Du lundi au vendredi
Accueil sur rendez-vous

Commission pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (CAMS)

6, place Saint-Germain-des-Prés - 75006 Paris
Tél. : 01 45 49 04 00
Site : www.cams-fgm.net
Accueil sur rendez-vous

Femmes handicapées victimes de violences

Femmes pour le dire, femmes pour agir

2, rue Aristide Maillol - 75015 Paris
Plateforme d'écoute téléphonique au 01 40 47 06 06
Site : www.ecoute-violences-femmes-handicapees.fr
Lundi de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h30
Jeudi de 10h00 à 13h00
Pour les femmes sourdes et malentendantes :
E-mail : ecoute@fdfa.fr

Maison des femmes de Paris

163, rue de Charenton - 75012 Paris
Tél. : 06 43 94 73 48
E-mail : rdv.apjs@gmail.com
Tous les vendredis de 14h00 à 16h30
Permanences sociales et juridiques pour les femmes sourdes et malentendantes

Mariages forcés

Groupe des Femmes pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS)

14, Passage des Soupirs - 75020 Paris.
Tél. : 01 43 48 10 87 ou Fax: 01 43 48 00 73
E-mail : contact@federatongams.org
Site : www.federatongams.org
Du lundi au vendredi
Accueil sur rendez-vous

Voix de femmes -SOS mariage forcé

Tél. : 01 30 31 05 05
Ligne d'écoute anonyme et confidentielle
Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 13h00
E-mail : contact@association-voixdefemmes.fr
Site : www.association-voixdefemmes.fr

Esclavage moderne

Comité contre l'esclavage moderne (CCEM)

107, Avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél. : 01 44 52 88 90
E-mail : infoccem@wanadoo.fr
Site : www.esclavagemoderne.org
Accueil et accompagnement de victimes de travail domestique forcé, de séquestration, d'esclavage sexuel
Admission après rapport social et entretien

Violences sexistes et sexuelles au travail

Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT)

51, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris
Tél. : 01 45 84 24 24
Uniquement sur rendez-vous
Permanence téléphonique :
Mardi de 14h00 à 17h00, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30
E-mail : contact@avft.org
Site : www.avft.org

POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES

Ligue Française de Santé Mentale (LFSM)

11, rue Tronchet - 75008 Paris
Té. : 01 42 66 20 70
Site www.lfsm.org
Consultations pour les auteurs de violences sur rendez-vous.

Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)

45, rue Rébéval - 75019 Paris
Tél. : 01 40 22 60 90
E-mail : communication@apcars.org
Site : www.apcars.fr
Logement et accompagnement social des auteurs présumés (décohabitation des conjoints violents).

Dans le Genre Égales

9, rue de Vaugirard - 75006 Paris
Tél. : 09 53 42 99 12
E-mail : coordination@danslegenreegales.fr

MINEURS VICTIMES

ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119
(appel gratuit depuis tous les téléphones)
24 h/24 - 7j/7
www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département de Paris

Par courrier : CRIP75 - Bureau de l'aide sociale à l'enfance
4 bis/6, boulevard Diderot - 75012 Paris
Tél. : 01.42.76.26.17 – de 9h00 à 19h00
E-mail : crip75@paris.fr
Transmettre une information à la cellule pour évaluer la situation d'un mineur et déterminer des actions de protection et d'aide dont il et/ ou sa famille a besoin

Le Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris
Tél. : 01 42 60 93 20
E-mail : mfpf75@wanadoo.fr
Site : www.paris.planning-familial.org
Mercredi de 13h30 à 16h00 (accueil des jeunes)
Du lundi au jeudi : consultations médicales sur rendez-vous

Antenne des mineurs du Barreau de Paris

Tribunal Judiciaire de Paris
Rdc du socle - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris
Consultations sur place ou par téléphone au 01 42 36 34 87 (Sans rendez-vous)
E-mail : antennesmineurs@avocatparis.org
Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00
Elle accueille les mineurs, leur famille et les professionnels en lien avec les moins de 18 ans.

Permanence de la Brigade de protection des mineurs de la Préfecture de Police de Paris

En cas de présentation physique de mineurs en détresse
36, rue du Bastion- 75017 Paris
Tél. : 01 87 27 81 05
Ouvert 24h/24, 7j/7

Pôle mineurs de Paris Aide aux Victimes (PAV)

12-14, rue Charles Fourier - 75013 Paris
Tél. : 01 87 04 21 36 sur rendez vous
Prise en charge des enfants victimes et des enfants témoins des violences entre leurs parents

Psychopathologie et centre de victimologie pour mineurs - Hôpital d'enfants Armand Trousseau

26, avenue du Docteur Arnold Netter - 75012 Paris
Tél. : 01 44 73 64 10
Consultations sur rendez-vous pour les jeunes jusqu'à 18 ans victimes de psycho traumatisme et de maltraitance (physique, psychologique, sexuelle etc.)
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sauf jours fériés

Accueil psychothérapeutique pour enfants et adolescents de Paris 13 - Centre Alfred Binet

76, avenue Edison - 75013 Paris
Tél. : 01 40 77 43 40
E-mail : CentreAlfred.Binet@asm13.org
Lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 19h30
Mercredi et vendredi de 9h00 à 18h30
Samedi de 8h30 à 13h00
Tous les jours sur rendez-vous

Face à la cyber-violence : 30 18

Numéro vert national pour la protection des mineurs sur Internet
Anonyme et confidentiel
Site : www.netecoute.fr

Face au harcèlement scolaire - 30 20

Numéro vert d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes de harcèlement en milieu scolaire

PERSONNES ÂGÉES VICTIMES

Numéro national contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées

Tél. : 39 77 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)
Accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00

Consultations gériatriques et psychiatriques à l'hôpital Bretonneau

Tribunal Judiciaire de Paris - Rdc du socle - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris
Tél. : 01 44 32 51 51
E-mail : bav-tgi-paris@justice.fr
Prise en charge médico-judiciaire destinée aux personnes âgées de plus de 65 ans victimes de faits de délinquance astucieuse (abus de faiblesse, abus de confiance, escroqueries) ainsi que des faits de vols fausse qualité et de vols avec violences.
Prise de rendez-vous au Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire de Paris (BAV)

ALMA Paris

117, rue de Charenton - 75012 Paris
Tél. : 01 42 50 11 25
Permanence d'écoute :
Mardi : de 10h00 à 13h00
Jeudi : de 13h30 à 16h30 et de 18h00 à 20h00
Vendredi : de 10h00 à 13h00
Pas d'accueil physique
Antenne téléphonique destinée à soutenir, écouter, orienter et conseiller les personnes âgées victimes d'actes de maltraitance, ou leur entourage.

Officier de liaison LGBT+ de la préfecture de Paris

Commissariat central centre
4 bis-6, rue aux Ours - 75003 Paris
Tél. : 06 37 98 17 47
E-mail : dspap-sdso-offlgbt@interieur.gouv.fr
Dépôt de plainte, animation du réseau des référents LGBTQI dans les commissariats parisiens

SOS homophobie

Tél. : 01 48 06 42 41
Ligne d'écoute anonyme
Pas d'écoute les jours fériés
Mardi et jeudi de 18h00 à 22h00
Samedi de 14h00 à 16h00
Site : www.sos-homophobie.org
Chat'écoute : www.sos-homophobie.org/chat
Tous les jeudis de 21h00 à 22h30 et dimanche de 18h00 à 19h30 (sauf jours fériés)
Service d'écoute nationale anonyme pour les personnes victimes ou témoins, d'actes ou de discriminations lesbophobes, gayphobes, biphobes ou transphobes. L'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé.

RAVAD

RAVAD c/o Centre LGBT Paris
63, rue Beaubourg - 75003 PARIS
Tél. : 06 17 55 17 55 (en cas d'urgence)
Pour toute question d'ordre général :
E-mail : urgence@ravad.org
Site : www.ravad.org
Le RAVAD est une association qui assiste les victimes d'agressions et de discriminations, en particulier pour les agressions en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Association FLAG

Site : www.flagasso.com
Association LGBTQI+ des agents des Ministères de l'Intérieur et de la Justice, pompiers, policiers municipaux et des alliés.

Association Française des Avocats LGBTQI+

E-mail : info@avocatslgbt.com
Consultations juridiques à destination du public, annuaire public des avocats LGBTQI+ en cours de création. Donner accès à la victime à une liste d'avocats formés aux problématiques LGBTQI+.
Aide, accompagnement des avocats LGBTQI+.
Formation des avocats aux problématiques LGBTQI+.

Acceptess-T

39 bis, Boulevard Barbès - 75018 Paris
Tél. : 01 42 29 23 67
E-mail : contact@acceptess-t.com
Accompagnement des personnes transexuels et intersexes
Permanence psychologique
Tous les lundis de 13h00 à 19h00, sur rendez-vous, en visio ou présentiel.

Centre LGBTQI+ Paris IDF

63, rue Beaubourg - 75003 Paris
Tél. : 01 43 57 21 47
Site : www.centrelgbtparis.org
Permanence juridique (droit de la famille, droit du travail, droit patrimonial.)
Tous les samedis entre 13h00 et 16h00 (bilingue français et anglais)

Permanence généraliste des avocats du bus solidarité

dédiée aux problématiques juridiques rencontrées par les personnes LGBTQI+,
Parvis de la Mairie du 11^e arrondissement
12, place Léon Blum - 75011 Paris
Chaque dernier lundi du mois de 12h00 à 15h00
Renseignements et rendez-vous possible sur :
E-mail : barreausolidarite@avocatparis.org

Stop Homophobie

Ligne d'écoute témoin ou victime
Tél. : 07 71 80 08 71
Site : www.stophomophobie.com
Accompagnement social et psychologique immédiat des victimes de LGBTQIphobie, avec prise en charge et suivi des démarches pour les plaintes. L'association assure aussi une médiation avec des avocats spécialisés.

Fondation le Refuge

Numéro d'urgence 24h/24
Tél. : 06 31 59 69 50
Hébergement et accompagnement de jeunes LGBTQI+, âgés de 14 à 25 ans, rejetés par leurs parents, chassés du domicile familial, parce qu'ils sont homosexuels ou trans et/ou en questionnement identitaire.

MAG Jeunes LGBT+

106, rue de Montreuil - 75011 Paris
Site : www.mag-jeunes.com/centres-daccueil/paris
accueil des jeunes gays, lesbiennes, bi, trans, asexuels ou en questionnement sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.
Mercredi de 18h00 à 20h00, vendredi de 18h00 à 22h00, samedi de 16h00 à 21h00

VICTIMES DE MOUVEMENTS À CARACTÈRE SECTAIRE

Association pour la Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes (ADFI)

Maison de la Vie associative et citoyenne
15, Passage Ramey - 75018 PARIS
Site : www.adfiparisidf.fr
Information, conseil, aide juridique et psychologique à destination des victimes, directes ou indirectes, de mouvements à caractère sectaire.
Facebook : bénévoles ADFI antiseptes
Messagerie téléphonique 7/7 et 24/24, rappel dans les meilleurs délais
Entretiens sur rendez-vous uniquement.

Centre Contre les Manipulations Mentales (CCMM)

Maison de la Vie associative et citoyenne
42-52, rue de la Py - 75020 Paris
Tél. : 01 43 71 12 31 / 07 68 96 68 79
E-mail : ile-de-France1@ccmm.asso.fr
Site : www.ccmm.asso.fr
Écoute, orientation, soutien psychologique et conseil juridique à destination des victimes directes ou indirectes de mouvements ou de pratiques à caractère sectaire.
Permanence le mardi de 10h00 à 18h00
Accueil tous les jours sauf le week-end uniquement sur rendez-vous.

AFSI: Alerte Faux Souvenirs Induits

Maison de la Vie associative et citoyenne
18, rue Ramus - 75020 PARIS
Tél. : 06 81 67 10 55
E-mail : afsi.fauxsouvenirs@wanadoo.fr
Site : www.afsifrance.org

VICTIMES D'ATTENTATS TERRORISTES ET D'ACCIDENTS COLLECTIFS

ACCUEIL, ORIENTATION ET PRISE EN CHARGE DES VICTIMES D'ATTENTATS ET D'ACCIDENTS COLLECTIFS À PARIS

Cellule D'Urgence Médico-Psychologique de Paris

SAMU de Paris
Tél. : 15
E-mail : cump.samu75@aphp.fr

Le suivi et l'aide des victimes sont assurés par le **Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV)**.
E-mail : pref-aide-victimes@paris.gouv.fr

Espace d'Information et d'Accompagnement (EIA) animé par Paris Aide aux Victimes (PAV)

Permanences au 18, rue Poliveau - 75005 Paris
Tél. : 01 83 62 25 05 / 07 88 70 70 38
E-mail : espaceinformatif.pav@gmail.com
Sur rendez-vous

Fédérations d'associations de victimes :

Fédération nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs (FENVAC)

81, avenue de Villiers - 75017 Paris
Tél. : 01 40 04 96 87
Site : www.federation@fenvac.org
Missions d'accompagnement et de défense des victimes

Association française des Victimes du Terrorisme (AFVT) - BP 91058

75829 PARIS Cedex 17
Tél. : 01 84 79 10 10
Soutenir, orienter et accompagner les victimes du terrorisme

STRUCTURES PARISIENNES PAR TYPE DE DÉMARCHES

DÉPOSER PLAINTE

Le dépôt de plainte auprès des services de police

(cf. structures de proximité par arrondissement page 31)

En priorité au commissariat central de l'arrondissement 24h/24 - 7j/7

Les victimes des faits les plus graves doivent déposer plainte dans l'un des trois districts de police judiciaire parisiens :

- viol ou autres agressions sexuelles accompagnées de violence;
- vol à main armée (arme à feu) ;
- vol à la fausse qualité (vol consistant à s'introduire chez quelqu'un sous une fausse qualité) ;
- cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 50 000€.

Si la victime est mineure, elle peut être accompagnée par les titulaires de l'autorité parentale ou par un adulte de son choix (si les parents ont un lien avec l'infraction).

En outre les victimes peuvent bénéficier de l'assistance :

- d'un psychologue dans 8 commissariats parisiens : 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements ;
- d'un intervenant social dans 10 commissariats parisiens : Centre, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements.

Des Brigades Locales de Protection de la Famille (BLPF) ont été créées dans chaque commissariat

Ces brigades ont pour vocation l'accompagnement de victimes de violences intra-familiales tout au long de leur parcours au sein des services de police. Ces unités sont les interlocutrices privilégiées des magistrats et des partenaires institutionnels, pour ce qui concerne :

- les enfants et leur environnement (familial, scolaire) ;
- les victimes de violences conjugales ;
- les parents victimes de violence de la part de leurs enfants ;
- les personnes âgées victimes de violence de la part de membres de leur famille.

Le dépôt de plainte par courrier auprès de la procureure de la République de Paris

Si la victime ne porte pas plainte au commissariat de police, elle peut adresser directement un courrier à la procureure de la République de Paris, en joignant à sa plainte les justificatifs du préjudice subi (certificats médicaux, factures, etc.).

Le dépôt de plainte au commissariat est à privilégier.

Le mineur peut également saisir seul par lettre simple le juge des enfants pour demander une mesure de protection immédiate.

Contact

Madame la procureure de la République de Paris
Tribunal Judiciaire de Paris - Parvis du Tribunal de Paris
75 859 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 44 32 51 51

Modèle de plainte par courrier :

Nom - Prénom
Adresse

Date

Madame la procureure
de la République de Paris
Tribunal de Paris
Parvis du Tribunal Judiciaire de Paris
75859 Paris cedex 17

Madame la Procureure,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

(Exposez ici les faits constatés dont vous avez été ou êtes victime avec le maximum de détails, le lieu, ainsi que la date à laquelle ils se sont produits).

En conséquence, je porte plainte contre "X" (ou le nom de la personne et ses coordonnées si vous les connaissez), pour

(Citez ici l'infraction dont vous avez été victime, exemple : agression, vol, escroquerie, harcèlement, etc.).

Recevez, Madame la procureure, l'assurance de mes sentiments distingués.

Signature

Quels conseils donner à la victime ?

Avant le dépôt de plainte, rassembler avec soin tous les éléments de preuve relatifs à son affaire : photocopie de courrier, message SMS, nom et adresse des témoins, objets, habits ou papiers détruits ou arrachés, etc.

BÉNÉFICIER D'UN EXAMEN MÉDICO-LÉGAL

Unité Médico-Judiciaire (UMJ) - Hôtel Dieu

1, place du Parvis Notre-Dame - 75004 Paris
Tél. : 01 42 34 87 00

Examen médico-légal sur réquisition judiciaire.
Accueil du public 24h/24 après prise de rendez-vous.
Examen médical des victimes, majeures et mineures, de coups et blessures, d'agression sexuelle.

» Qu'est-ce que l'UMJ ?

Lorsqu'une victime blessée ou non, dépose plainte au commissariat de police, la police lui remet une réquisition pour qu'elle soit examinée par un médecin légiste de l'UMJ (unité médico-judiciaire).
Cet examen a pour but d'établir un constat médico-légal des blessures physiques et de leur retentissement psychologique. Ce constat a une fonction uniquement judiciaire.

BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le service social de proximité

(cf. structures de proximité par arrondissement page 31)

BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Toute victime

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36 sur rendez-vous
Antenne nord : 01 53 06 83 50 sur rendez-vous

Hôpital de l'Hôtel Dieu

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud
1, place du Parvis Notre-Dame - 75004 Paris
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation (CRP)
Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Hôpital Bichat

46, rue Henri Huchard - 75018 Paris
Tél. : 01 40 25 82 63 sur rendez-vous
Consultations maltraitances et psycho traumatismes

Centre de thérapie familiale des Buttes Chaumont

20, rue du Rhin - 75019 Paris
Tél. : 01 42 40 03 39 sur rendez-vous
du lundi au vendredi de 10h00 à 19h30
Centre privé de prise en charge thérapeutique des victimes et auteurs de violences familiales et extra-familiales.

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpv.org

Unité de soins agréée spécialisée dans le traitement médico-psychologique des victimes d'agressions, de viols, d'accidents, de catastrophes, d'attentats et plus généralement de troubles post-traumatique est gérée par l'Institut de Victimologie, association loi 1901.
C'est un centre de soins de secteur 1 conventionné avec la sécurité sociale.

Consultations maltraitances et psycho traumatismes sur rendez-vous uniquement

Hôpital Tenon

4, rue de la Chine - 75020 Paris
Tél. : 01 56 01 71 82
Ou via la plateforme téléphonique du CRP : 01 42 34 78 78

Hôpital Saint-Antoine

184, rue du Faubourg Saint-Antoine - 75012 Paris
Ou via la plateforme téléphonique du CRP : 01 42 34 78 78

Hôpital Pitié-Salpêtrière

47-83, Bd de l'Hôpital - 75013 Paris
Ou via la plateforme téléphonique du CRP : 01 42 34 78 78

Hôpital Tarnier

9, rue d'Assas - 75006 PARIS
Tél. : 01 58 41 33 10 ou 12
Uniquement des consultations psycho traumatiques post catastrophe.

Pour les victimes mineures

Pôle mineurs de l'association Paris Aide aux Victimes

12, rue Charles Fourier - 75013 Paris
Tél. : 01 87 04 21 36 sur rendez-vous
Accueil et soutien psychologique des mineurs et guidance des parents

Hôpital Armand Trousseau

26, avenue du Docteur Arnold Netter - 75012 Paris
Tél. : 01 44 73 54 13
Ou via la plateforme téléphonique du CRP : 01 42 34 78 78

Hôpital Necker - Enfants malades

149, rue de Sèvres - 75015 Paris
Tél. : 01 44 49 45 61

TOUTES CES PERMANENCES SONT ANONYMES ET GRATUITES ET NON SECTORISÉES

Les Maisons de justice et du droit (MDJ) de Paris

(cf. structures de proximité par arrondissement page 31)

Ces structures reçoivent tous les Parisiens et ont pour missions principales:

- de permettre l'accès au droit: le droit du logement, le droit de la consommation, le droit des étrangers, le droit du travail, le droit pénal, le droit social, les discriminations et l'aide aux victimes, etc. ;
- de favoriser le règlement amiable des litiges ;
- d'assurer une présence judiciaire de proximité: les auteurs de petits délits y sont reçus par des délégués du Procureur de la République de Paris pour des rappels à la loi et des classements sous condition.

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson-Saint-Louis - 75010 Paris
Tél. : 01 53 38 62 80

Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99, rue d'Alleray - 75015 Paris
Tél. : 01 45 45 22 23

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 83 40

SOS Avocats, permanence téléphonique

Tél. : 0 825 39 33 00
Du lundi au vendredi de 19h00 à 23h30

Mairies d'arrondissement

Permanences d'avocats sur rendez-vous
(cf. structures de proximité par arrondissements page 31)

Permanences du Barreau de Paris

Au Tribunal Judiciaire de Paris

Permanences généralistes, en droit du travail, droit du logement, droit de la famille
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

En droit du handicap

Chaque mercredi sauf le 2^e du mois de 14h00 à 17h00
Sur place et par téléphone au 01 44 32 49 95, sans RDV

Tutelles -curatelle

Lundi de 14h00 à 17h00 et vendredi de 14h00 à 17h00
Sur place sans RDV et par téléphone au 01 44 32 49 95

Pour les personnes sourdes et malentendantes
Les 3^e mardi, 2^e mercredi, 4^e jeudi de chaque mois
De 14h00 à 17h00
Prise de rendez-vous sur agir@droit pluriel.fr

Antenne des mineurs du barreau de Paris

Tribunal Judiciaire de Paris
Rdc du socle - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris
Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00
Consultations sur place ou par téléphone au 01 42 36 34 87
(Sans rendez-vous)
E-mail : antennedesmineurs@avocatparis.org
Elle accueille les mineurs, leur famille et les professionnels en lien avec les moins de 18 ans.

Avocat au service des victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes - Barreau de Paris page 15)

Bus Barreau de Paris Solidarité

Des avocats bénévoles tiennent des permanences à bord d'un bus (cf. structures de proximité des 13^e, 14^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements page 15)
Site internet : barreausolidarite.org

Les Point d'accès au droit (PAD) de Paris

Les Points d'accès au droit (PAD) sont des lieux d'accueil gratuit permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.
Les permanences sont gratuites, anonymes, confidentielles et accessibles sur rendez-vous
(cf. structures de proximité par arrondissement page 31)

Point d'Accès au Droit du 13^e

33, boulevard Kellermann - 75013 Paris
Tél. : 01 55 78 20 56

Point d'Accès au Droit du 15^e

22, rue de la Saida - 75015 Paris
Tél. : 01 45 30 68 60

Point d'Accès au Droit du 18^e

2, rue Suez - 75018 Paris
Tél. : 01 53 41 86 60

Point d'Accès au Droit du 19^e

53, rue Compans - 75019 Paris
Tél. : 01 53 38 62 30

Point d'Accès au Droit du 20^e

18-20, rue Ramus - 75020 Paris
Tél. : 01 53 27 37 40
E-mail : contact.pad20@droitd'urgence.org

Point d'Accès au Droit des jeunes

4, place du Louvre, Paris centre - 75001 Paris
Tél. : 01 44 49 12 57
Pour les jeunes de moins de 30 ans habitant en Ile-de-France , entretiens gratuits, sans rendez-vous.
Les juristes : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h30
Les avocats de l'Antenne des mineurs du Barreau de Paris : Mercredi de 14h00 à 17h00
Le délégué du Défenseur des Droits (pour les victimes de discrimination) : jeudi de 14h00 à 17h00

Les Relais d'accès au droit (RAD)

Des permanences gratuites de juristes sont proposées dans de nombreuses structures parisiennes : services sociaux, associations de lutte contre l'exclusion, etc.
Sur rendez-vous pris auprès de chaque structure.
Retrouvez l'ensemble des coordonnées de ces structures sur le Site : <https://www.paris.fr/aidejuridique>

Autres permanences

Association Paris Aide aux Victimes

(Cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Site d'informations et d'orientations pour les victimes de violences conjugales - Association Droit d'Urgences

- Fiches d'informations pratiques
- «J'ai besoin d'aide» pour trouver les coordonnées de professionnels de proximité (Médecins, commissariats, travailleurs sociaux, etc)
Site : www.droitdirect.fr

» Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le site : <https://www.paris.fr/aidejuridique>

DEMANDER L'AIDE JURIDICTIONNELLE

L'aide juridictionnelle permet aux personnes disposant de ressources modestes de faire valoir leurs droits en justice. L'État prend alors à sa charge tout ou une partie des honoraires d'avocats, frais d'huissier et d'expertise.

Comment orienter les victimes ?

Inviter la victime à se procurer en mairie ou au Tribunal, un formulaire de demande d'aide juridictionnelle avec la liste des justificatifs et un imprimé de déclaration de ressources.

La victime pourra être accompagnée lors de cette démarche par une association d'aide aux victimes.

Où déposer la demande d'aide juridictionnelle ?

Le dépôt des dossiers s'effectue au BAJ du lundi au vendredi entre 9h00 et 12h00 ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :
Tribunal Judiciaire de Paris - Parvis du Tribunal de Paris - 75859 Paris cedex 17

» Où retirer un dossier d'aide juridictionnelle ?

Bureau de l'Aide Juridictionnelle (BAJ)

Tribunal Judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris - 75859 Paris cedex 17
Tél. : 01 44 32 51 51
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
Le samedi de 8h30 à 15h00

Dans les Maisons de Justice et du Droit et les Points d'Accès au Droit

(cf. structures de proximité par arrondissement page 31)

>Télécharger le dossier sur le site :
www.vos-droits.justice.gouv.fr

DEMANDER UNE INDEMNISATION DE SON PRÉJUDICE

Avant l'audience

Se constituer partie civile

Cette démarche est nécessaire pour demander des dommages et intérêts à l'auteur de l'infraction. La victime peut se constituer partie civile à tout moment de la procédure, du dépôt de plainte jusqu'au procès :

- au commissariat de police de l'arrondissement (cf. structures de proximité par arrondissement page 31)
- auprès de la procureure de la République ;
- auprès du juge d'instruction chargé de l'affaire ;
- le jour du procès, à l'audience.

La Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI)

Si la victime a subi une agression sexuelle ou physique grave ou si elle a été victime d'un vol, d'une escroquerie ou d'un abus de confiance, elle peut, sous certaines conditions, être indemnisée de son préjudice.

Le SARVI

Si la victime ne remplit pas les conditions d'indemnisation par la CIVI, le service d'assistance au recouvrement des dommages et intérêts pour les victimes d'infractions pénales (SARVI) peut être saisi par les victimes dans les deux mois suivant la décision définitive de condamnation.

Comment orienter la victime ?

Inviter la victime à prendre contact avec l'association Paris Aide aux Victimes. Cette association l'aidera à monter son dossier de demande d'indemnisation et assurera à la victime un suivi de sa demande.

Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI)

Tribunal Judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris
Tél. : 01 44 32 60 56

Fond de garantie - SARVI

75569 Paris CEDEX 12

Association Paris Aide aux Victimes

Antenne sud : 12, rue Charles Fourier - 75013 Paris
Tél. : 01 87 04 21 36 sur rendez-vous
Antenne nord : 22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 83 50 sur rendez-vous

CONNAÎTRE LES SUITES DONNÉES À UNE AFFAIRE

Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire de Paris

Ce service écoute, oriente les justiciables, et les informe du déroulement des procédures, soit à l'occasion de cas d'espèce, soit d'une façon plus générale à la seule fin de faciliter l'accès à la justice et d'en améliorer le fonctionnement.

Il propose une aide aux démarches: constitution de partie civile par lettre, demande d'aide juridictionnelle, saisine de l'avocat de permanence, etc.

Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ)

Le service est chargé de l'accueil des justiciables et des avocats concernant l'état des procédures civiles et pénales. Ce service renseigne les victimes des suites qui ont été données à leur plainte. Il est habilité à réceptionner certains actes émanant des justiciables et à les renvoyer vers le (ou les) service(s) compétent(s).

Tribunal Judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris – 75859 Paris cedex 17
Tél. : 01 44 32 51 51
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
Le samedi de 8h30 à 15h00

DEMANDER UN LOGEMENT

Si la victime se trouve en difficulté de logement ou d'hébergement, il lui est conseillé de déposer (ou d'actualiser) une demande de logement dans les points d'accueil de la Direction du logement et de l'habitat.

Cette démarche peut également être effectuée par courrier après téléchargement du formulaire de demande de logement sur le site **paris.fr**.

Tout dossier doit être accompagné des documents justificatifs de la situation de l'intéressée (identité, fiche de paie et avis d'impôt, certificat d'hébergement ou de domiciliation, livret de famille pour l'identité des enfants, copie d'une plainte éventuelle). Toutefois un dossier incomplet peut être enregistré puis complété ultérieurement.

La Ville de Paris a mis en place une grille de cotation pour l'attribution des logements sociaux. Les femmes victimes de violences bénéficient, dans ce cadre, de points supplémentaires, sous condition de dépôt de plainte.

Pour une demande d'hébergement d'urgence, il sera conseillé de se rapprocher des services sociaux.

Des points d'accueil de la direction du logement et de l'habitat sont situés dans chaque mairie d'arrondissement

Prendre rendez vous sur le site **paris.fr** pour déposer ou actualiser une demande de logement.

Cette demande de logement peut être déposée dans n'importe quel point d'accueil de la Direction du logement et de l'habitat d'arrondissement (la demande n'est pas liée au lieu de résidence).

Coordonnées des structures de proximité par arrondissement

Centre

POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol, ...)

Déposer plainte

Commissariat Paris Centre

4 bis - 6 rue aux Ours - 75003 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site: www.contact-police-population.fr

Service de l'Accueil et de l'Investigation de Proximité

27, boulevard Bourdon - 75004 Paris
Tél. : 3430

Unité d'Accueil et de Sécurisation Gare Châtelet les Halles

1, rue Pierre Lescot - 75001 Paris
Tél. : 01 58 76 79 43
Accueil du public :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00
Samedi de 12h00 à 20h 00 fermé le dimanche

Déposer plainte pour les victimes
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée
(arme à feu), de vol à la fausse qualité,
de cambriolage dont le préjudice
est évalué à plus de 80 000€
1^{ère} DPJ (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 9^e, 16^e et 17^e)
46, boulevard Bessières - 75017 Paris
Tél. : 01 53 11 23 00

32

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de
l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00
Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Commissariat du centre

4bis - 6 rue aux Ours
Tél. : 01.42.76.13.37 / 07.77.60.21.12
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un
intervenant social

Hôpital de l'Hôtel-Dieu

Consultations maltraitance et psycho-traumatismes
1, place du Parvis Notre-Dame - 75004 Paris
Tél. : 01 42 34 82 34

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de Victimologie

2 avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpiv.org

Service social de proximité

CASVP Centre (ex 1, 2, 3 et 4)
2, Place Baudoyer - 75004 Paris
Tél. : 01 44 54 76 50
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 83 40
E-mail : mdj-paris-nord-ouest@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Permanences généralistes d'avocats en mairie d'arrondissement

Mairie de Paris Centre
2, rue Eugène Spuller - 75003 Paris
Lundi, jeudi et vendredi de 17h00 à 20h00

Point d'Accès au Droit des jeunes

4, place du Louvre, Paris centre - 75001 Paris
Tél. : 01 44 49 12 57
Consultations juridiques gratuites et confidentielles par
des avocats et des juristes, sans rendez-vous (cf. page 23).

Centre (suite)

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP Centre (ex 1, 2, 3 et 4)

2, Place Baudoyer - 75004 Paris

Tél. : 01 44 54 76 50

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : **119** (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

94-96 quai de la Rapée - 75012 Paris

Tél. : 01 42 76 38 38

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : <https://paris.cidff.info/>

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Le vendredi matin de 9h30 à 13h00.

Sur rendez-vous

Écoute, information, accompagnement et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

La Maison des femmes de l'AP-HP :

Hôtel-Dieu

1, parvis de Notre-Dame - Pl. Jean-Paul II - 75004 Paris

Tél. : 01 42 34 82 00

E-mail : maisondesfemmes.hoteldieu@aphp.fr

5^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

Déposer plainte

Commissariat central des 5^e et 6^e arrondissements

4, rue de la Montagne Sainte-Geneviève - 75005 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24.
Site : www.contact-police-population.fr

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
3^e DPJ (5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e et 15^e)
114-116 avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. : 01 53 74 12 06

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00
Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.institutdevictimologie.fr

Service social de proximité

CASVP 5
21, place du Panthéon - 75005 Paris
Tél. : 01 56 81 74 00
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99 rue d'Alleray - 75015 Paris
Tél. : 01 45 45 22 23
E-mail : mjd-paris-sud@justice.fr
Consultation sur rendez-vous
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Mairie d'arrondissement

21, place du Panthéon - 75005 Paris
Tél. : 01 56 81 75 05 (standard)
Permanence généraliste d'avocats en mairie d'arrondissement le mercredi de 9h00 à 12h00

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 5
21, place du Panthéon - 75005 Paris
Tél. : 01 56 81 74 00
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)
Gratuit depuis tous les téléphones
Site : www.allo119.gouv.fr
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'aide Sociale à l'Enfance

163, avenue d'Italie - 75013 Paris
Tél. : 01 71 28 27 15

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)
Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris
Tél. : 01 83 64 72 01
Site : <https://paris.cidff.info/>
Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.
Le vendredi matin de 9h30 à 13h00
Sur rendez-vous
Écoute, information, accompagnement et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris
Tél. : 01 42 60 93 20
E-mail : mfpf75@wanadoo.fr
Site : www.paris.planning-familial.org

6^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

Déposer plainte

Commissariat central des 5^e et 6^e arrondissements

4, rue de la Montagne Sainte-Geneviève - 75005 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

78, rue Bonaparte - 75006 Paris
Tél. : 34-30
9h00 à 20h00 sur RDV uniquement

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
3^e DPJ (5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e et 15^e)
114-116 avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. : 01 53 74 12 06

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00
Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpiv.org

Service social de proximité

CASVP 6
78, rue Bonaparte - 75006 Paris
Tél. : 01 40 46 76 70
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99, rue d'Alleray - 75015 Paris
Tél. : 01 45 45 22 23
E-mail : mjd-paris-sud@justice.fr
Consultation sur rendez-vous
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Mairie d'arrondissement

78, rue Bonaparte - 75006 PARIS
Tél. : 01 40 46 76 60
Permanence généraliste d'avocats en mairie d'arrondissement : jeudi de 17h00 à 20h00

35

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 44 41 51 83

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 6
78, rue Bonaparte - 75006 PARIS
Tél. : 01 40 46 76 70
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)
Gratuit depuis tous les téléphones
Site : www.allo119.gouv.fr
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

94-96, quai de la Rapée - 75012 Paris
Tél. : 01 42 76 38 38

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)
Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris
Tél. : 01 83 64 72 01
Site : <https://paris.cidff.info/>
Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30
Le vendredi matin de 9h30 à 13h00
Sur rendez-vous
Écoute, information, accompagnement et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris
Tél. : 01 42 60 93 20
E-mail : mfpf75@wanadoo.fr
Site : www.paris.planning-familial.org

7^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

7-9, rue Fabert - 75007 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

10, rue Perronet - 75007 Paris
Tél. : 34-30
Uniquement sur rendez-vous

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
3^e DPJ (5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e et 15^e)
114-116 avenue du Maine - 75014 Paris
Tél : 01 53 74 12 06

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Site : www.cpiv.org

Service social de proximité

CASVP 7
116, rue de Grenelle - 75007 Paris
Tél. : 01 53 58 77 25
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99, rue d'Alleray - 75015 Paris
Tél. : 01 45 45 22 23
E-mail : mjd-paris-sud@justice.fr
Consultation sur rendez-vous
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Point d'Accès au Droit

22, rue de la Saida - 75015 Paris
Tél. : 01 45 30 68 60
E-mail : pad15.courriel@orange.fr
Accueil le lundi de 14h00 à 17h30,
mardi et mercredi de 9h30 à 13h00 puis de 14h00 à 18h00,
jeudi de 9h30 à 13h00 puis de 14h00 à 19h30,
vendredi de 14h00 à 17h30
Consultation sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Mairie d'arrondissement

116, rue de Grenelle - 75007 Paris
Tél. : 01 53 58 75 60
Permanence généraliste d'avocats en mairie d'arrondissement : Mercredi de 14h00 à 17h00

36

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 7
116, rue de Grenelle - 75007 Paris
Tél. : 01 53 58 77 25
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : **119** (24h/24 - 7j/7)
Gratuit depuis tous les téléphones
Site : www.allo119.gouv.fr
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

94-96, quai de la Rapée - 75012 Paris
Tél. : 01 42 76 38 38

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : <https://paris.cidff.info/>

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Le vendredi matin de 9h30 à 13h00

Sur rendez-vous

Écoute, information, accompagnement et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

8^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

1, avenue du Général Eisenhower - 75008 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

1, rue de Lisbonne - 75008 Paris
Tél. : 34-30
Uniquement sur rendez-vous

Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

210, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
1^{ère} DPJ (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 9^e, 16^e et 17^e)
46, boulevard Bessières - 75017 Paris
Tél. : 01 53 11 23 00

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpviv.org

Ligue Française pour la Santé Mentale

11, rue Tronchet - 75008 Paris
Tél. : 01 42 66 20 70
E-mail : contact@lfsm.org
Site : www.lfsm.org
Consultations pour les victimes et auteurs de violences, sur rendez-vous

Service social de proximité

CASVP 8
3, rue de Lisbonne - 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 76 00
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 83 40
E-mail : mdj-paris-nord-ouest@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Mairie d'arrondissement

3, rue de Lisbonne - 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 75 98 (standard)
Permanence généraliste d'avocats en mairie d'arrondissement : Jeudi de 17h00 à 20h00

38

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 8
3, rue de Lisbonne - 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 76 00
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : **119** (24h/24 - 7j/7)
Gratuit depuis tous les téléphones
Site : www.allo119.gouv.fr
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

94-96, quai de la Rapée - 75012 Paris
Tél. : 01 42 76 38 38

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : <https://paris.cidff.info/>

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Le vendredi matin de 9h30 à 13h00

Sur rendez-vous

Écoute, information, accompagnement et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne -75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

9^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

14 bis, rue Chauchat - 75009 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

5, rue de Parme - 75009 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7
De 8h00 à 20h00

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

21, rue du Faubourg Montmartre - 75009 Paris
Tél. : 34-30
De 9h00 à 18h00

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
1^{ère} DPJ (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 9^e, 16^e et 17^e)
46, boulevard Bessières - 75017 Paris
Tél. : 01 53 11 23 00

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpiv.org

Service social de proximité

CASVP 9
6, rue Drouot - 75009 Paris
Tél. : 01 71 37 73 00
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 83 40
E-mail : mdj-paris-nord-ouest@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Mairie d'arrondissement

6, rue Drouot - 75009 Paris
Tél. : 01 71 37 75 09 ou 76 77 ou 76 78
Permanence généraliste d'avocats en mairie d'arrondissement : Jeudi de 16h00 à 19h00

40

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 9
6, rue Drouot - 75009 Paris
Tél. : 01 71 37 73 00
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : **119** (24h/24 - 7j/7)
Gratuit depuis tous les téléphones
Site : www.allo119.gouv.fr
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

94-96, quai de la Rapée - 75012 Paris
Tél. : 01 42 76 38 38

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : <https://paris.cidff.info/>

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30

Le vendredi matin de 9h30 à 13h00

Sur rendez-vous

Écoute, information, accompagnement et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne -75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

10^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

26, rue Louis Blanc - 75010 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

14, rue de Nancy - 75010 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7
De 6h30 à 20h30

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

45, rue de Chabrol - 75010 Paris
Tél. : 34-30
De 8h00 à 18h00

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
2^e DPJ (10^e, 11^e, 12^e, 18^e, 19^e et 20^e)
26-28 rue Louis Blanc - 75010 Paris
Tél. : 01 53 19 44 60

42

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Commissariat : du 10^e arrondissement

14, rue de Nancy - 75010 Paris
Tél. : 01.48.03.89.24 - 06.08.53.70.23
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un intervenant social

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpiv.org
Unité de soins agréée spécialisée dans le traitement médico-psychologique des victimes d'agressions, de viols, d'accidents, de catastrophes, d'attentats et plus généralement de troubles post-traumatiques.

Service social de proximité

CASVP 10
23 bis, rue Bichat - 75010 Paris
Tél. : 01 53 19 26 26
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris
Tél. : 01 53 38 62 80
E-mail : mdj-paris-nord-est@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Mairie d'arrondissement

72, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris
Tél. : 01 53 72 11 42
Permanence généraliste d'avocats en mairie d'arrondissement : Vendredi de 16h30 à 19h30

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 10

23 bis, rue Bichat - 75010 Paris

Tél. : 01 53 19 26 26

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : **119** (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

94-96, quai de la Rapée - 75012 Paris

Tél. : 01 42 76 38 38

Le Service d'Écoute Psychologique Parents- Enfants

D.W Winnicott -Olga Spitzer

9, cours des Petites Écuries - 75010 Paris

Tél. : 01 42 46 66 77

Permanence téléphonique anonyme et gratuite

Accueil sur place sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h30 à 18 h30

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

ACORT - Groupe femmes de Turquie

2 bis, rue Bouchardon - 75010 Paris

Tél. : 01 42 01 12 60 ou 01 42 01 02 86

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : www.infofemmes.com

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Permanences à la MJD 10 sur rendez-vous

Mercredi de 9h30 à 12h30

Écoute, information et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne -75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

11^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (AGRESSION PHYSIQUE, VOL,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

12-14, passage Charles Dallery - 75011 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
2^e DPJ (10^e, 11^e, 12^e, 18^e, 19^e et 20^e)
26-28 rue Louis Blanc - 75010 Paris
Tél. : 01 53 19 44 60

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Commissariat central d'arrondissement

12-14, passage Charles Dallery - 75011 Paris
Tél. : 01 53 36 25 69 / 07 77 81 01 07 sur rendez-vous
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un intervenant social

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpv.org

Service social de proximité

CASVP 11
130, avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris
Tél. : 01 53 36 51 00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris
Tél. : 01 53 38 62 80
E-mail : mdj-paris-nord-est@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Mairie d'arrondissement

Place Léon Blum - 75011 Paris
Tél. : 01 53 27 12 14 / 15 / 16
Permanences généralistes d'avocats en mairie d'arrondissement : Lundi et jeudi de 17h00 à 20h00

Permanence généraliste dédiée aux problématiques juridiques rencontrées par les personnes LGBTQI+

Parvis de la Mairie du 11^e arrondissement
2, Place Léon Blum - 75011 Paris
Renseignements et rendez-vous possible sur : barreausolidarite@avocatparis.org
Chaque dernier lundi du mois de 12h00 à 15h00

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 11

130, avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris

Tél. : 01 53 36 51 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

76-78, rue de Reuilly - 75012 Paris

Tél. : 01 53 46 86 41

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : www.infofemmes.com

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Permanences à la MJD sur rendez-vous

Mercredi de 9h30 à 12h30

Écoute, information et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

12^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (AGRESSION PHYSIQUE, VOL,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

80, avenue Daumesnil - 75012 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité -Bercy

22, rue Antoine-Julien Hénard - 75012 Paris
Tél. : 34-30
De 9h00 à 17h30

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

Quinze-vingt - Gare de Lyon
Tél. : 34-30
De 9h00 à 19h00

Unité d'accueil et de sécurisation Gare de Lyon

81, allée de Bercy, quai N - 75012 Paris
Tél. : 01 53 02 94 04
Tous les jours de 6 h30 à 22h30

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
2^e DPJ (10^e, 11^e, 12^e, 18^e, 19^e et 20^e)
26-28, rue Louis Blanc - 75010 Paris
Tél. : 01 53 19 44 60

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Commissariat central d'arrondissement

80, avenue Daumesnil - 75012 Paris
Tél. : 01 44 87 50 44 / 06 37 98 22 41
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un intervenant social

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpiv.org

Service social de proximité

CASVP 12
108, avenue Daumesnil - 75012 Paris
Tél. : 01 44 68 70 70
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris
Tél. : 01 53 38 62 80
E-mail : mdj-paris-nord-est@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Mairie d'arrondissement

130 avenue Daumesnil - 75012 Paris
Tél. : 01 44 68 12 12
Permanence généraliste d'avocats en mairie d'arrondissement :
lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 12h00

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 12

108, avenue Daumesnil - 75012 Paris

Tél. : 01 44 68 70 70

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

76-78, rue de Reuilly - 75012 Paris

Tél. : 01 53 46 86 41

Hôpital Armand Trousseau - Unité d'accueil des jeunes victimes

26, avenue Docteur Arnold Netter - 75012 Paris

Tél. : 01 44 73 54 13

E-mail : uajv@enfant@trs.aphp.fr

Consultation médicale, psychologique et sociale destinée aux enfants de moins de 18 ans en situation de risque ou de maltraitance avérée

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (sauf jours fériés)

Sur rendez-vous uniquement

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Femmes Solidaires

3-5, rue d'Aligre - 75012 Paris

Tél. : 01 40 01 90 90

Par téléphone du mardi au vendredi de 10h00 à 17h00 et sur rendez-vous jeudi et vendredi

E-mail : femmes.solidaires@wanadoo.fr

Site : www.femmes-solidaires.org

Accompagnement, accueil et information des femmes victimes de violences (violences conjugales, harcèlement, mariage forcé, etc.) ; Orientation vers des spécialistes du droit.

RAJFIRE - Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées

163, rue de Charenton - 75012 Paris

Tél. : 01 44 75 51 27

E-mail : rajfire.asso@gmail.com

Sans rendez-vous le mardi de 16h30 à 20h00, à la Maison des femmes de Paris

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : <https://paris.cidff.info/>

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Le vendredi matin de 9h30 à 13h00

Sur rendez-vous

Écoute, information, accompagnement et orientation

Permanences à la MJD 10 sur rendez-vous

Mercredi de 9h30 à 12h30

Écoute, information et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

13^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (AGRESSION PHYSIQUE, VOL,...)

Déposer plainte

Commissariat d'arrondissement

144, boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
Tél. : 34 30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

Bibliothèque Nationale de France
160, avenue de France - 75013 Paris
Tél. : 34-30
De 9h30 à 18h00

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
3^e DPJ (5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e et 15^e)
114-116, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. : 01 53 74 12 06

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Commissariat central d'arrondissement

144, boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
Tel:01 83 94 55 31 / 07 87 33 12 58
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un intervenant social, sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.institutdevictimologie.fr

Service Social de proximité :

CASVP 13
146, boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
Tél. : 01 71 28 26 00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99, rue d'Alleray - 75015 Paris
Tél. : 01 45 45 22 23
E-mail : mjd-paris-sud@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Point d'Accès au Droit

33, boulevard Kellermann - 75013 Paris
Tél. : 01 55 78 20 56
E-mail : pad13.paris@orange.fr
Consultations sur rendez-vous :
Lundi de 14h00 à 17h00
Mardi et le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
Vendredi de 9h30 à 12h30

Mairie d'arrondissement

1, place d'Italie - 75013 Paris
Tél. : 01 44 08 14 54 / 55 / 56 (accueil)
Permanences généralistes d'avocats en mairie d'arrondissement : Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00

Bus du Barreau de Paris Solidarité

19, avenue de Choisy - 75013 Paris
Consultations juridiques gratuites d'avocats sans rendez-vous
Chaque lundi de 17h00 à 20h00 (sauf jours fériés)

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service Social de proximité:

CASVP 13
146, boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris
Tél. : 01 71 28 26 00 Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : **119** (24h/24 - 7j/7)
Gratuit depuis tous les téléphones
Site : www.allo119.gouv.fr
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

163, avenue de l'Italie - 75013 Paris
Tél. : 01 71 28 27 15

Pôle mineurs de Paris Aide aux Victimes

12, rue Charles Fourier - 75013 Paris
Tél. : 01 87 04 21 36 (sur rendez-vous et après dépôt de plainte)

Centre Alfred Binet

76, avenue Edison - 75013 Paris
Tél. : 01 40 77 43 40
E-mail : centreAlfred.Binet@asm13.org
Accueil psychothérapeutique pour enfants et adolescents
Lundi, mardi et jeudi du 9h00 à 19h30
Mercredi et vendredi du 9h00 à 18h30
Samedi de 8h30 à 13h00
Tous les jours sur rendez-vous

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)
Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris
Tél. : 01 83 64 72 01
Site : <https://paris.cidff.info/>
Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.
Le vendredi matin de 9h30 à 13h00
Sur rendez-vous
Écoute, information, accompagnement et orientation
Permanences au PAD 13 sur rendez-vous
Tél. : 01 55 78 20 56
Le 2^e et 4^e jeudi du mois de 9h30 à 12h30

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris
Tél. : 01 42 60 93 20
E-mail : mfpf75@wanadoo.fr
Site : www.paris.planning-familial.org

Association Juris Secours

5, Impasse Onfroy - 75013 Paris
Tél. : 01 49 51 27 88
E-mail : contact@jurissecours.org
Permanence le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

La Maison des femmes de l'AP-HP :

Hôpital Pitié Sapétrière

47-83, bd de l'Hôpital - 75013 Paris
Tél. : 01 42 17 76 97
E-mail : maisondesfemmes.pitiesalpetriere@aphp.fr

14^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (AGRESSION PHYSIQUE, VOL,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

114-116, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
3^e DPJ (5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e et 15^e)
114-116, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. : 01 53 74 12 06

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Commissariat central d'arrondissement

114-116, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. : 01 53 74 11 25 / 07 50 65 47 13
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un intervenant social, sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpv.org

Service Social de proximité

CASVP 14
12, rue Léonidas - 75014 Paris
Tél. : 01 40 52 48 48
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99, rue d'Alleray - 75015 Paris
Tél. : 01 45 45 22 23
E-mail : mjd-paris-sud@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Mairie d'arrondissement

2, place Ferdinand Brunot - 75014 Paris
Tél. : 01 53 90 67 14
Permanences généralistes d'avocats en mairie d'arrondissement : Lundi et jeudi de 9h30 à 12h30

Bus du Barreau de Paris Solidarité

4, avenue Marc Sangnier - 75014 Paris
E-mail : contact@barreausolidarite.org
Consultations juridiques gratuites d'avocats sans rendez-vous
Chaque mercredi de 17h00 à 20h00 (sauf jours fériés)

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service Social de proximité

CASVP 14

12, rue Léonidas - 75014 Paris

Tél. : 01 40 52 48 48

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

94-96, quai de la Rapée - 75012 Paris

Tél. : 01 42 76 38 38

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Mairie d'arrondissement - « Point Femmes »

2, place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

Tél. : 01.53.90.67.24 – Sur rendez-vous

Permanence d'accueil, d'écoute et d'information dédiée aux femmes victimes de violences ou isolées socialement

Information, aide aux démarches, orientation

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : <https://paris.cidff.info/>

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Le vendredi matin de 9h30 à 13h00

Sur rendez-vous

Écoute, information, accompagnement et orientation

Permanences au PAD 13 sur rendez-vous

Tél. : 01 55 78 20 56

Le 2^e et 4^e jeudi du mois de 9h30 à 12h30

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

Association Elle's Imagine'nt

8, rue Poirier de Narçay - 75014 Paris

Tél. : 06 61 89 47 90

(uniquement pour les femmes qui ne disposent pas d'une messagerie)

E-mail : accueil@ellesimagent.fr

Site : www.ellesimagent.fr

(cf permanences p.19)

15^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (AGRESSION PHYSIQUE, VOL,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

250, rue Vaugirard - 75015 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Brigade des délégations et enquêtes de proximité - Beaugrenelle

44, rue Linois - 75015 Paris
Tél. : 34-30
Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00

Unité d'Accueil et de Sécurisation Gare - Gare Montparnasse

11, Boulevard Vaugirard - 75015 PARIS
Tél. : 01.53.71.68.41
Tous les jours de 6h30 à 22h30

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
3^e DPJ (5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e et 15^e)
114-116, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. : 01 53 74 12 06

Bénéficier d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99, rue d'Alleray - 75015 Paris
Tél. : 01 45 45 22 23
E-mail : mjd-paris-sud@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Mairie d'arrondissement

31, rue Péclet - 75015 Paris
Tél : 01 55 76 75 59
Permanences généralistes d'avocats en mairie d'arrondissement : Mardi de 9h00 à 12h00

Point d'Accès au Droit

22, rue de la Saïda - 75015 Paris
Tél. : 01 45 30 68 60
E-mail : pad15@arapej.casp.asso.fr
Accueil :
lundi de 14h00 à 17h30
mardi et mercredi de 9h30 à 13h00 puis de 14h00 à 18h00
jeudi de 9h30 à 13h00 puis de 14h00 à 19h30
vendredi de 14h00 à 17h30
Consultation sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

52

Bénéficier d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficier d'un soutien psychologique et/ou social

Commissariat central d'arrondissement

250, rue Vaugirard - 75015 Paris
Tél. : 01.53.68.81.48 /07.77.81.00.99
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ ou un intervenant social sur rendez vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpiv.org

Service Social de proximité

CASVP 15
14, rue Armand Moisant - 75015 Paris
Tél. : 01 56 54 44 00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service Social de proximité

CASVP 15

14, rue Armand Moisant - 75015 Paris

Tél. : 01 56 54 44 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

94-96, quai de la Rapée - 75012 Paris

Tél. : 01 42 76 38 38

Hôpital Necker - enfants malades

149, rue de Sèvres - 75015 Paris

Tél. : 01 44 49 45 61

Pour les femmes victimes de violences

cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Espace socioculturel La Sablière OCM-CEASIL

15, rue Georges Duhamel - 75015 Paris

Des psychologues accompagnent psychologiquement les femmes victimes de violences conjugales à se reconstruire en participant aux groupes de parole et en suivi individuel. Groupes de parole :

- Tous les vendredis de 10h00 à 11h30

Permanences juridiques

- Un vendredi sur 2 de 13h30 à 17h30

Groupes de parole

Tous les samedis de 12h45 à 14h00

(Maison des associations du 15^e - 22, rue de la Saïda - 75015 Paris)

Femmes pour le dire, femmes pour agir

2, rue Aristide Maillol - 75015 Paris

Plateforme d'écoute téléphonique au 01 40 47 06 06

Site : www.ecoute-violences-femmes-handicapees.fr

Lundi de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h30

Jeudi de 10h00 à 13h00

Pour les femmes sourdes et malentendantes :

E-mail : ecoute@fdfa.fr

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : www.infofemmes.com

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Vendredi matin de 10h00 à 12h30

Écoute, information et orientation

Permanences à la MJD Paris sud

99, rue d'Alleray - 75015 Paris

Tél. : 01 45 45 22 23

Le lundi de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

16^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (AGRESSION PHYSIQUE, VOL,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

62, avenue Mozart - 75016 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

75, rue de la Faisanderie - 75016 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 et 24h/24

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité - Chaillot

4, rue du Bouquet de Longchamps - 75016 Paris
Tél. : 34-30
De 9h00 à 19h00

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
1^{ère} DPJ (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 9^e, 16^e et 17^e)
46, boulevard Bessières - 75017 Paris
Tél. : 01 53 11 23 00

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06.83 50

Institut de victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpiv.org

Service Social de proximité

CASVP 16
71, avenue Henri Martin - 75016 Paris
Tél. : 01 40 72 19 20
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 83 40
E-mail : mdj-paris-nord-ouest@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Mairie d'arrondissement

71, avenue Henri Martin - 75016 Paris
Tél. : 01 40 72 19 80
Permanences généralistes d'avocats en mairie d'arrondissement : Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

54

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

b Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service Social de proximité

CASVP 16
71, avenue Henri Martin - 75016 Paris
Tél. : 01 40 72 19 20
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : **119** (24h/24 - 7j/7)
Gratuit depuis tous les téléphones
Site : www.allo119.gouv.fr
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

94-96, quai de la Rapée - 75012 Paris
Tél. : 01 42 76 38 38

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)
Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris de Paris (CIDFF)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : www.infofemmes.com

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Vendredi matin de 10h00 à 12h30

Écoute, information et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

17^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (AGRESSION PHYSIQUE, VOL,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

19-21, rue Truffaut - 75017 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
1^{ère} DPJ (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 9^e, 16^e et 17^e)
46, boulevard Bessières - 75017 Paris
Tél. : 01 53 11 23 00

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpiv.org

Service social de proximité

CASVP 17
18-20, rue des Batignolles - 75017 Paris
Tél. : 01 44 69 18 69
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 83 40
E-mail : mdj-paris-nord-ouest@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 13 h00 et de 14 h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Mairie d'arrondissement

16-20, rue des Batignolles - 75017 Paris
Tél. : 01 44 69 17 00
Permanences généralistes d'avocats en mairie d'arrondissement : Jeudi de 9h00 à 12h00 et vendredi de 14h00 à 17h00

Bus Barreau de Paris Solidarité

Angle avenue de Clichy et bd Bessières - 75017 Paris
À proximité du lycée Honoré de Balzac
Tél. : 01 44 69 17 00
Site : www.barreausolidarité.org
Consultations juridiques gratuites d'avocats sans rendez-vous
Chaque jeudi de 17h00 à 20h00 (sauf jours fériés)

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Tribunal Judiciaire de Paris

Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris
Tél. : 01 44 32 51 51
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 17

18-20, rue des Batignolles - 75017 Paris

Tél. : 01 44 69 18 69

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris,

94-96, quai de la Rapée - 75012 Paris

Tél. : 01 42 76 38 38

Antenne des mineurs du Barreau de Paris

Tribunal Judiciaire de Paris

Rdc du socle - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

Consultation sur place (Sans rendez-vous)

ou par téléphone au 01 42 36 34 87

E-mail : antennedesmineurs@avocatparis.org

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : <https://paris.cidff.info/>

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Le vendredi matin de 9h30 à 13h00

Sur rendez-vous

Écoute, information, accompagnement et orientation

Permanences à la MJD 17 sur rendez-vous Mardi de 9h30 à 12h30

Écoute, information et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

18^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (AGRESSION PHYSIQUE, VOL,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

79, rue de Clignancourt - 75018 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

34, rue de la Goutte d'Or - 75018 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert de 9h00 à 20h00

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

122, rue Marcadet - 75018 Paris
Tél. : 34-30
De 9h00 à 17h45

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
2^e DPJ (10^e, 11^e, 12^e, 18^e, 19^e et 20^e)
26-28, rue Louis Blanc - 75010 Paris
Tél. : 01 53 19 44 60

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Commissariat – SAIP (18e)

(service d'accueil, d'investigation et de proximité)
34, rue de la Goutte d'Or - 75018 Paris
Tél. : 01 49 25 48 44 / 07 50 65 47 09
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un intervenant social, sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Hôpital Bichat

Consultations maltraitances et psycho traumatismes
46, rue Henri Huchard - 75018 Paris
Tél. : 01 40 25 82 63 ou 01 40 25 80 80

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Site : www.cpiv.org

Service social de proximité

CASVP 18
115 bis, rue Ordener - 75018 Paris
Tél. : 01 53 09 11 10
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
49, rue Marx Dormoy - 75018 Paris
Tél. : 01 55 45 14 14
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris
Tél. : 01 53 38 62 80
E-mail : mdj-paris-nord-est@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Point d'Accès au Droit

2, rue de Suez - 75018 Paris
Tél. : 01 53 41 86 60
E-mail : contact.pad18@orange.fr
Accueil sur rendez-vous le mardi, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Le jeudi de 13h30 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 12h30
Permanence dédiée aux femmes victimes de violence
Accueil sur rendez-vous le mercredi de 09h30 à 12h30

Mairie d'arrondissement

1, place Jules Joffrin - 75018 Paris
Tél. : 01 53 41 18 18
Permanences généralistes d'avocats en mairie d'arrondissement : Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 17h00 à 20h00

Bus Barreau de Paris Solidarité

14, avenue de la Porte-de-Montmartre - 75018 Paris
Site : www.barreausolidarite.org
Consultations juridiques gratuites d'avocats sans rendez-vous
Chaque mardi de 17h00 à 20h00, permanences sans rendez-vous du droit des étrangers et du droit d'asile vendredi de 14h 00 à 17 h 00
Bus: avenue de la Porte d'Aubervilliers face à la rue Gaston Darboux (M° Porte de la Chapelle ou Crimée)

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 18

115 bis, rue Ordener - 75018 Paris

Tél. : 01 53 09 11 10

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

49, rue Marx Dormoy - 75018 Paris

Tél. : 01 55 45 14 14

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. **119** (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

183, rue Ordener - 75018 Paris

Tél. : 01 53 09 35 50

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : «**39 19**» (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 10h00 à 20h00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : <https://paris.cidff.info/>

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Le vendredi matin de 9h30 à 13h00

Sur rendez-vous

Écoute, information, accompagnement et orientation

Permanences à la mairie du 18^e, sur rendez-vous tous les 2^e mercredis du mois de 9h30 à 12h30

(Prendre rendez-vous par téléphone ou à l'accueil de la mairie)

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

La Maison des femmes de l'AP-HP :

Hôpital Bichat - Claude Bernard

46, rue Henri-Huchard - 75018 Paris

Tél. : 01 40 25 82 29

E-mail : maisondesfemmes.bichat@aphp.fr

19^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (AGRESSION PHYSIQUE, VOL,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

3-5, rue Erik Satie - 75019 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24
Site : www.contact-police-population.fr

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
2^e DPJ (10^e, 11^e, 12^e, 18^e, 19^e et 20^e)
26-28, rue Louis Blanc - 75010 Paris
Tél. : 01 53 19 44 60

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Commissariat central d'arrondissement

3-5, rue Erik Satie - 75019 Paris
Tél. : 01 55 56 58 22 / 07 77 81 01 08
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un intervenant social sur rendez-vous

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Site : www.cpiv.org

Consultation pour les victimes de psychotraumatisme et de maltraitance (adultes)

20, rue du Rhin - 75019 Paris
Tél. : 01 42 40 03 39
Sur rendez-vous uniquement du lundi au vendredi de 19h00 à 19h30

Service social de proximité

CASVP 19
17, rue Meynadier - 75019 Paris
Tél. : 01 40 40 61 40
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris
Tél. : 01 53 38 62 80
E-mail : mdj-paris-nord-est@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Point d'Accès au Droit

53, rue Compans - 75019 Paris
Tél. : 01 53 38 62 30
E-mail : pad19@arapej.casp.asso.fr
Accueil lundi et vendredi de 13h00 à 17h30
Mardi et mercredi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30
Jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
Consultation sur rendez-vous

Mairie d'arrondissement

5-7, Place Armand Carrel - 75019 Paris
Tél. : 01 44 52 28 90
Permanences généralistes d'avocats en mairie d'arrondissement : Lundi et mardi de 17h00 à 20h00

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

19^e (suite)

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 19

17, rue Meynadier - 75019 Paris

Tél. : 01 40 40 61 40

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : **119** (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris

4, rue David d'Angers - 75019 Paris

Tél. : 01 84 82 44 27

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : «**39 19**» (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Femmes de la Terre

2, rue de la Solidarité - 75019 Paris

Tél. : 01 48 06 03 34

E-mail : contact@femmesdelaterre.org

Permanence juridique sur rendez-vous.

Permanence téléphonique le lundi de 13h00 à 17h00

Site : www.femmesdelaterre.org

Libres terres de femmes

111, bd Mac Donald - 75019 Paris

Tél. : 01 40 35 36 67 / 06 26 66 95 70

E-mail : ltdf@orange.fr

Site : www.ltdf.fr

Accueil, accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Permanences sans rendez-vous: lundi de 14h00 à 18h00,

mercredi de 9h00 à 13h00, jeudi de 14h00 à 20h00

Sinon prendre rendez-vous auprès de l'association

Permanence en Mairie:

5-7, place Armand Carrel - 75019 Paris

tous les lundis matins de 9 h 30 à 12 h00

Permanence gratuite et sans rendez-vous, avec possibilité

de faire garder les enfants à la halte-jeux Laumières (rez-de-chaussée de la mairie)

Espace 19

Prendre rendez vous avec:

- une médiatrice socio-culturelle

Tél. : 01 46 07 49 46

(langues parlées: chinois, tamoul, langues d'Afrique de l'ouest, anglais, etc.)

- une conseillère conjugale et familiale

Tél. : 06 04 57 79 68 / 01 40 05 91 54

Permanences dans les centres sociaux et culturels suivants:

- 53 rue Riquet - 75019 Paris / Tél. : 01 53 26 89 00

- 28 rue Bernard Tétu (tour J) - 75019 Paris / Tél. : 01 40 37 78 85

- 20 rue Léon Giraud - 75019 Paris / Tél. : 01 42 38 00 05

- 22 bis rue de Tanger - 75019 Paris / Tél. : 01 46 07 49 46

Site : www.espace19.org

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : <https://paris.cidff.info/>

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30

Vendredi matin de 9h30 à 13h00

Sur rendez-vous

Écoute, information, accompagnement et orientation

-Permanences au PAD 19 sur rendez-vous : Le mardi de 9h30 à 12h30

Écoute, information et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

20^e arrondissement

POUR TOUTE VICTIME (AGRESSION PHYSIQUE, VOL,...)

Déposer plainte

Commissariat central d'arrondissement

3-7, rue des Gatines - 75020 Paris
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€
2^e DPJ (10^e, 11^e, 12^e, 18^e, 19^e et 20^e)
26-28, rue Louis Blanc - 75010 Paris
Tél. : 01 53 19 44 60

Bénéficiaire d'une prise en charge médico-psychologique

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Centre régional du psycho-traumatisme Paris Centre et Sud

Tél. : 01 42 34 78 78
E-mail : crp.htd@aphp.fr
Plateforme téléphonique d'évaluation et d'orientation de l'Hôtel-Dieu
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

Commissariat central d'arrondissement

3-7, rue des Gatines - 75020 Paris
Tél. : 01 44 62 48 08 / 06 40 70 91 41
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un intervenant social, sur rendez-vous

Association Paris Aide aux victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

Institut de Victimologie

2, avenue Richerand - 75010 Paris
Tél. : 01 43 80 44 40
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous
Site : www.cpiv.org

Consultations pour les victimes (adultes) de psychotraumatisme et de maltraitance

Hôpital Tenon - 4, rue de la Chine - 75020 Paris
Tél. : 01 56 01 71 82 sur rendez-vous

Service social de proximité

CASVP 20
62-66, rue du Surlélin - 75020 Paris
Tél. : 01 40 33 72 00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris
Tél. : 01 53 38 62 80
E-mail : mdj-paris-nord-est@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Consultation sur rendez-vous

Point d'Accès au Droit

118-20 rue Ramus- 75020 Paris
Tél. : 01 53 27 37 40
E-mail : contact.pad20@droitsd'urgence.org
Accueil le lundi de 14h00 à 17h30, le mardi et le jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30

Mairie d'arrondissement

6, Place Gambetta - 75020 Paris
Tél. : 01 43 15 20 20
Permanences généralistes d'avocats en mairie d'arrondissement : Mardi et mercredi de 16h30 à 19h30

Bus Barreau de Paris Solidarité

Permanence d'avocats dédiée aux femmes victimes de violences, devant le 7 rue des Maraichers, dans le 20^e arrondissement de Paris, Métro Porte de Vincennes, ligne 1.
Un mercredi sur deux, de 12h00 à 15h00
Renseignements et rendez-vous possible sur : barreausolidarite@avocatparis.org

Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)
Antenne sud : 01 87 04 21 36
Antenne nord : 01 53 06 83 50

POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Déposer plainte à la police

Voir la rubrique page précédente

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 3430

Services sociaux (selon le domicile de la victime)

Service social de proximité

CASVP 20

62-66, rue Surmelin - 75020 Paris

Tél. : 01 40 33 72 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris,

119, rue de Mesnilmontant - 75020 Paris

Tél. : 01 40 33 75 00

Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Violences conjugales info

Tél. : « 39 19 » (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

Halte Aide Femmes Battues - Espace Solidarité

17, rue Mendelssohn - 75020 Paris

Tél. : 01 43 48 18 67

Le lundi de 10h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30

Les mardi et mercredi de 14h00 à 18h30 Le vendredi de 14h00 à 18h00

E-mail : espace.solidarite@hafb-asso.com

Lundi 13h à 17h30, Mardi et mercredi 13h à 17h30 et

Vendredi 13h à 17h30. Jeudi uniquement sur rendez-vous

Groupe des Femmes pour l'Abolition des Mutiliations Sexuelles (GAMS)

14 Passage des Soupirs - 75020 Paris.

Tél. : 01 43 48 10 87 ou Fax : 01 43 48 00 73

E-mail : contact@federationgams.org

Site : www.federationgams.org

Du lundi au vendredi

Accueil sur rendez-vous

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : <https://paris.cidff.info/>

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30. Le vendredi matin de 9h30 à 13h00.

Sur rendez-vous

Ecoute, information, accompagnement et orientation

Permanences au PAD 20 sur rendez-vous Le mercredi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30

Ecoute, information et orientation

Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : mfpf75@wanadoo.fr

Site : www.paris.planning-familial.org

GLOSSAIRE

Brigades locales de protection de la famille (BLPF):

Service présent dans chacun des commissariats centraux, il accompagne les victimes de violences intra-familiales et des personnes vulnérables tout au long de leur parcours au sein des services de police.

Brigade de protection des mineurs (BPM):

Ce service central de la préfecture de police a pour mission d'enquêter sur des infractions dont sont victimes des mineurs, qu'il s'agisse notamment d'agressions sexuelles ou de mauvais traitements.

Brigade des délégations et des enquêtes de proximité (BDEP):

Ce service est chargé des instructions émanant des magistrats et des enquêtes simples.

Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI):

Elle est chargée d'examiner les demandes d'indemnisation des victimes de certaines infractions.

District de police judiciaire (DPJ):

voir Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ).

Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ):

Direction de la préfecture de police chargée de la lutte contre la grande délinquance à Paris et dans les trois départements de la petite couronne. Elle est divisée en 3 districts (1^{ère} DPJ, 2^e DPJ, 3^e DPJ).

Intervenant social en commissariat (ISC):

Il/Elle accueille, écoute et oriente vers les services compétents toute personne se présentant au commissariat et ayant une difficulté sociale. Dix intervenants sociaux sont actuellement dans les commissariats du centre, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Incapacité totale de travail (ITT): (cf. page 10)**Maison de justice et du droit (MJD):**

Elle permet à chacun de mieux connaître ses droits pour les faire valoir au quotidien. Des permanences juridiques y sont assurées quotidiennement.

Point d'accès au droit (PAD):

Il s'agit d'un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Service de l'accueil et de l'investigation de proximité (SAIP):

Service présent dans chacun des commissariats centraux, chargé du traitement procédural des affaires judiciaires. Il peut accueillir le public 24h/24 pour les dépôts de plainte.

Service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions (SARVI):

Ce service s'adresse aux victimes qui ont subi de légers préjudices corporels ou certains dommages aux biens. Il peut aider une victime à recouvrer les dommages et intérêts alloués par le tribunal à l'issue d'un procès pénal.

Service social de proximité (SSP):

Présent dans chaque arrondissement parisien, il a pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter les victimes. Il propose des accompagnements sociaux individuels et la mise en place d'actions sociales permettant l'accès au droit, contribuant au maintien dans le logement ou à l'accès à un hébergement d'urgence, etc.

Unité médico-judiciaire (UMJ): (cf. pages 10, 25)**Vigie (préfecture de police):**

Antenne de police située dans les gares permettant la prise de plainte des victimes d'infractions commises en gare ou pendant les trajets en métro ou RER.

CONTACT

VILLE DE PARIS

Direction de la police municipale et de la prévention
Département des actions préventives et des publics vulnérables
E-mail : DPSP-aideauxvictimes@paris.fr

